



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE  
TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE  
POUR LE SUIVI DE LA CAMPAGNE  
AGRICOLE (GTP national) 2020

## **TABLE DES MATIERES**

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>i</b>
<b>SIGLES &amp; ACRONYMES</b> .....	<b>iii</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>iv</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>v</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>vii</b>
<b>INRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
<b>SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>I. INSTALLATION DE LA SAISON DES PLUIES</b> .....	<b>2</b>
<b>II. EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE 2020</b> .....	<b>3</b>
2.1. Mai 20120 .....	3
2.2. Juin 2020 .....	3
2.3. Juillet 2020 .....	4
2.4. Août 2020 .....	5
2.5. Septembre 2020 .....	6
2.6. Octobre 2020 .....	8
<b>III. FIN DE LA SAISON DES PLUIES 2020</b> .....	<b>9</b>
<b>SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE</b> .....	<b>10</b>
<b>I. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASIN DU FLEUVE SENEGAL</b> .....	<b>11</b>
1.1. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Bakel .....	11
1.2. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Matam .....	12
1.3. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Podor .....	12
1.4. Evolution de la crue sur la Falémé à Kidira .....	13
<b>II. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE GAMBIE</b> .....	<b>14</b>
<b>III. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE CASAMANCE</b> ..	<b>15</b>
3.1. Evolution de la crue sur la Casamance à Kolda .....	15
3.2. Evolution de la crue sur la Casamance à Médina Namou .....	16
<b>SECTION 3 : SITUATION AGRICOLE</b> .....	<b>17</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>17</b>
<b>I - MISE EN PLACE DES INTRANTS</b> .....	<b>17</b>
1.1 - Semences .....	17
1.1.1 - Semences d'arachide .....	18

1.1.2- Semences d'espèces diverses .....	18
1.2 – Engrais.....	18
<b>II– SITUATION DE LA COLLECTE DE L'ARACHIDE.....</b>	<b>19</b>
1. Semences :.....	19
2. Huileries : .....	19
3. Exportation de graines :.....	19
<b>SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE.....</b>	<b>20</b>
<b>I. LES RAVAGEURS.....</b>	<b>20</b>
1.1. Les chenilles .....	20
1.2. Les coléoptères .....	22
1.2. Les sauteriaux.....	23
1.3. Les iules.....	24
1.4. Les oiseaux granivores .....	24
1.5. Autres ravageurs.....	25
<b>II. LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>SECTION 5 : SITUATION PASTORALE.....</b>	<b>26</b>
<b>SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION .....</b>	<b>28</b>
<b>I. ANALYSE DE LA CROISSANCE DE LA VEGETATION PAR SIMILARITE... 29</b>	
<b>II. ANALYSE DES PROFILS DE L'INDICE DE VEGETATION (NDVI).....</b>	<b>31</b>
<b>III. EVALUATION DE LA BIOMASSE 2020 .....</b>	<b>32</b>
<b>SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES AGRICOLES DE JUIN A OCTOBRE 2020</b>	
<b>.....</b>	<b>38</b>
<b>I. SITUATION GLOBALE DES MARCHÉS .....</b>	<b>38</b>
<b>II. MARCHÉS RURAUX DE COLLECTE .....</b>	<b>39</b>
2.1 Niveau d'approvisionnement .....	39
2.2 Niveau des prix au producteur .....	39
<b>III. Marchés ruraux ou urbains de consommation et de regroupement.....</b>	<b>40</b>
3.1 Niveau d'approvisionnement des marchés de consommation : .....	40
3.2 Niveau d'approvisionnement des marchés de regroupement.....	40
3.3 Niveau des prix de détail/consommateur .....	40
<b>IV. LES FLUX.....</b>	<b>41</b>
<b>SECTION 8 : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....</b>	<b>42</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>47</b>

## SIGLES & ACRONYMES

ANACIM :	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE :	Centre de Suivi Ecologique
CLA	Chenille Légionnaire d'Automne
CLV:	Comité de Lutte Villageois
DA:	Direction de l'Agriculture
DIREL :	Direction de l'Elevage
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DPV :	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR :	Direction Régionale du Développement Rural
GTP :	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
IDSV :	Inspection Départementale du Service Vétérinaire
MAER:	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
OP:	Organisation de Producteurs
OSB:	Opération de Sauvegarde du Bétail
PNAR ;	Programme National d'Autosuffisance en Riz
SDDR :	Service Départemental du Développement Rural
SAP :	Système d'Alerte Précoce
ULV :	Ultra Low Volume
UPV :	Unité de de Protection des Végétaux

## LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Dates d'installation de la saison des pluies en 2020 : installation effective = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm et non suivie d'un arrêt de plus de 20 jours ; faux départ = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm puis suivie d'un arrêt de 20 jours ou plus. ....</i>	3
<i>Figure 2 : (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Juin 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc. ....</i>	4
<i>Figure 3 : (a) Cumul pluviométrique du mois de juillet 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Juillet 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc. ....</i>	5
<i>Figure 4 : (a) Cumul pluviométrique du mois d'août 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc ....</i>	6
<i>Figure 5 : (a) Cumul pluviométrique du mois de septembre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc ....</i>	7
<i>Figure 6 : (a) Cumul pluviométrique du mois octobre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'octobre 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc ....</i>	8
<i>Figure 7 : (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2020 par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc ...</i>	9
<b>Figure 8 : Dates de fin de la saison des pluies en 2020 (en bleu) ; Ecart par rapport à la normale (en rouge).....</b>	9
<i>Figure 9 : Chenilles nuisibles .....</i>	21
<i>Figure 10 : Coléoptères nuisibles.....</i>	22
<i>Figure 11 : Sauteriaux et dégâts sur culture.....</i>	23
<i>Figure 12 : Carte de la production végétale de l'année 2020 .....</i>	29
<i>Figure 13: Carte d'analyse de démarrage de la saison du 10 septembre 2020 (a) et 30 septembre 2019 (b) par rapport à la moyenne historique.....</i>	30
<b>Figure 14 : Profil d'indice de végétation (NDVI) au 31 octobre 2020 dans les départements de Guinguinéo (agricole), Goudiry (moyenne agricole et pastorale), Podor et Matam (pastorale) .....</b>	31

Figure 15 : Droite de régression NDVI intégré vs production totale en 2020.....	32
<b>Figure 16</b> : Vue du tapis herbacé sur le site Dolly, Widou Tiengoly, Gouloumbou et Malem Niani (CSE, octobre 2020).....	33
Figure 17 : Carte d'occupation du sol (Global Land Cover Network, 2000) .....	35
<b>Figure 18</b> : Représentation du bilan fourrager par département dans les zones éco-géographiques les plus concernées par le pastoralisme (a, b, c et d).....	36
Figure 19 : Evolution du prix au producteur du mil (Source : CSA/CEI/SIM) .....	39
Figure 20 : Evolution du prix de détail du mil (Source : CSA/CEI/SIM) .....	40
Figure 21 : Evolution du prix du niébé .....	41
<b>Figure 22</b> : Evolution du prix du riz importé non parfumé .....	41

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Bakel-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....	11
<b>Tableau 2</b> : Bakel-Débits moyens mensuels (m <sup>3</sup> /s).....	12
<b>Tableau 3</b> : Matam-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).....	12
<b>Tableau 4</b> : Podor-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....	13
<b>Tableau 5</b> : Kidira-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).....	13
<b>Tableau 6</b> : Kidira-Débits moyens mensuels (m <sup>3</sup> /s) .....	14
<b>Tableau 7</b> : Gouloumbou-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).....	14
<b>Tableau 8</b> : Gouloumbou-Débits moyens mensuels (m <sup>3</sup> /s).....	14
<b>Tableau 9</b> : Kolda-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm).....	15
<b>Tableau 10</b> : Médina Namou-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm) .....	16
<b>Tableau 11</b> : Quantité d'arachide collectée par les huileries .....	19
<b>Tableau 12</b> : Composition de la flore herbacée de quelques sites visités en 2020.....	34
<b>Tableau 13</b> : Récapitulatif des financements .....	43
<b>Tableau 14</b> : Aide alimentaire d'urgence (première phase du PUSA 2020 dès le mois d'avril) .....	44
<b>Tableau 15</b> : Niveau d'Aide alimentaire d'urgence (première phase du PUSA 2020 dès le mois d'avril) .....	45

## RESUME

L'hivernage 2020 est marqué par une installation normale à précoce de la saison des pluies, sur une bonne partie du pays. La fin de la saison des pluies a été tardive sur la majeure partie du territoire sauf au Sud et à l'Est où elle a été normale. A la date du 31 octobre, les cumuls enregistrés sont compris entre 297 mm à Podor et 2206.3 mm à Enampore. Comparées à la normale, les conditions pluviométriques sont excédentaires sur tout le pays ; excepté la partie Sud-est où il est observé des conditions normales à excédentaires. Cette situation est conforme aux différentes prévisions élaborées par l'ANACIM et celle énoncée, en début mai, lors du forum régional sur la prévision saisonnière consensuelle avec les services techniques.

La situation hydrologique, a été caractérisée par un bon niveau des cours d'eau du pays au mois de septembre 2020. En effet les côtes d'alerte ont été atteintes et dépassées dans le bassin du fleuve Sénégal. Dans le bassin de la Gambie elles n'ont pas été atteintes. Cependant sur la Casamance, à Kolda et Médina Namo, le niveau a été relativement relevé en comparativement aux années précédentes. Des crues ayant résulté de cette situation, permettront des cultures de décrue et de contre saison chaude qui ont cours dans les départements de Bakel, Matam et Podor.

Pour la campagne agricole 2020/2021, l'effet combiné de la bonne planification du programme agricole régulier, la bonne pluviométrie qui a caractérisé toute la saison culturale du mois de mai au mois d'octobre et les ressources financières conséquentes exceptionnellement accordées par le Chef de l'Etat qui a consenti une rallonge de vingt (20) milliards de FCFA, portant ainsi le budget de campagne à soixante (60) milliards de FCFA, ont permis d'obtenir de bonnes productions.

La situation phytosanitaire a été dominée par des manifestations localisées de chenilles, de iules, de coléoptères, de sauteriaux et d'oiseaux granivores qui ont constitué des menaces ponctuelles pour les cultures. Toutes ces infestations observées ont été maîtrisées par l'application raisonnée de produits chimiques grâce aux équipes spécialisées de la DPV. Une bonne situation pastorale a été notée avec la disponibilité de fourrage et d'eau. La situation zoo sanitaire était sous contrôle malgré les nombreux foyers enregistrés.

Sur le plan du suivi de la végétation, le démarrage de la croissance de la végétation se caractérise par une avancée précoce d'environ d'un à deux décades du front de végétation dans la majeure partie du pays notamment dans la zone nord, ouest et Sud. Ce qui a permis un bon développement des cultures et des pâturages durant toute la saison comme l'ont montré les profils de l'indice de végétation et le bilan fourrager. Cette situation favorable permet d'entrevoir des rendements agricoles satisfaisants. Le fonctionnement des marchés agropastoraux durant l'année 2020 a été exceptionnellement caractérisé par la pandémie de la COVID-19. Durant la période allant du mois de mars au mois d'octobre 2020 les marchés agropastoraux ont été tendus. Cette tension résulte des mesures issues de la proclamation de l'état d'urgence et du couvre-feu (fermeture des marchés hebdomadaires, restriction et/ou interdiction des transports interurbains des personnes). Avec la survenue de la pandémie, le Plan National de Riposte (PNR) qui se proposait d'apporter une prise en charge urgente des seules personnes (766 725), projetées en phase crise, selon les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2020, c'est plutôt un Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire (PUSA 2020) qui cette fois, intègre les effets prévisibles ou non de la pandémie sur la dégradation de la situation alimentaire du pays. C'est pourquoi, au Plan National de Riposte initial succède un Plan d'urgence qui étend le champ d'action à toutes les cibles susceptibles d'être affectées par les effets de la pandémie.

## **INRODUCTION GENERALE**

La production agricole dans les régions sahéliennes en général, et au Sénégal en particulier, est très variable, car fortement dépendante du régime pluviométrique.

Les sécheresses des années 70 et 80 nous en donnent une bonne illustration et font apparaître la nécessité de la prise en compte des facteurs climatiques et hydrologiques dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire concernant ces zones.

C'est ainsi que le Programme AGRHYMET, lancé en 1975 dans la sous-région sahélienne, sous l'égide du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et avec l'aide de la communauté internationale, a mis en œuvre depuis 1984 le suivi agro-hydro-météorologique des cultures et des pâturages dans les pays concernés.

Au Sénégal, ce suivi est effectué par un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (G.T.P.) animé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et composé de représentants des principaux services techniques intervenant dans le domaine de la production agricole (Agriculture, Statistiques Agricoles, Protection des Végétaux, Hydrologie, Centre de Suivi Ecologique, Elevage, Sécurité Alimentaire etc.). Au Sénégal, avec l'avènement du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC), le GTP est élargi au secteur de la santé et à la presse. Ce suivi consiste à collecter sur l'ensemble du territoire national, des informations de base sur les paramètres climatiques et hydrologiques, sur l'état des cultures (phénologies et ennemis), des pâturages et sur la situation alimentaire des populations. Ces données sont analysées tous les dix jours par le G.T.P. qui élabore un bulletin Agro-Hydro-Météorologique décadaire. Ce bulletin qui porte sur l'évolution de la situation agro-hydro-météorologique et ses conséquences sur les cultures et les pâturages permet aux autorités compétentes (politiques, administratives et techniques), chacune en ce qui la concerne, de prendre les décisions appropriées à temps opportun.

Ce présent rapport est la synthèse des différentes situations agro-hydro-météorologiques qui ont fait état d'un suivi régulier du 1er Mai au 31 Octobre 2020 par le G.T.P. du Sénégal. Les faits saillants des épisodes pluvieux sont présentés à la première section. La deuxième section résume les résultats d'analyses hydrologiques sur les principaux cours d'eau pendant l'hivernage 2020. L'impact des facteurs hydrométéorologiques sur la campagne agro pastorale (pression phytosanitaire, élevage et situation du couvert végétale) est analysé dans les autres sections de même que la situation sur les marchés. Une conclusion générale vient par la suite pour tirer les principales leçons de la campagne 2020-2021.

## SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE



*Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie; BP 8257 Dakar Yoff; Tel: 33869 53 39; Fax: 33820 13 27; Site web: [www.anacim.sn](http://www.anacim.sn)*

---

### **I. INSTALLATION DE LA SAISON DES PLUIES**

Cette année, il est noté une installation normale à précoce de la saison des pluies, sur une bonne partie du pays (Annexe I).

En effet, les premières pluies utiles ont été observées dans la zone de Kédougou (Kédougou, Dakately et Bandafassy), avec la pluie précoce du 11 mai, qui a occasionné un faux départ, suite à une longue pause sèche de plus de 20 jours.

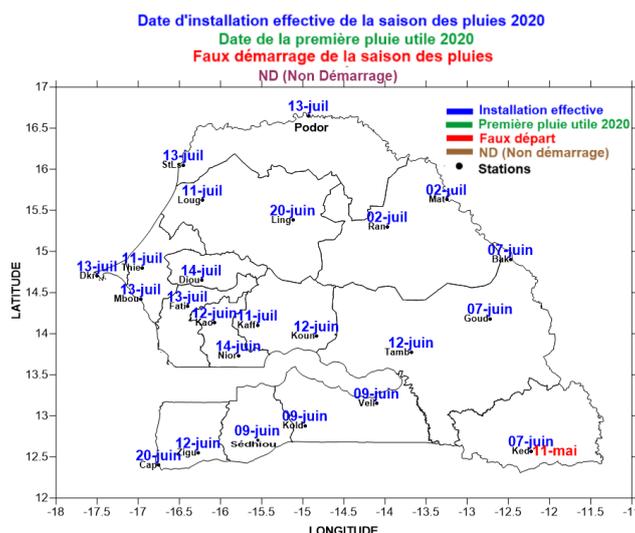
Par la suite, la phase humide intervenue entre les 7 et 9 juin, a permis le démarrage effectif de la saison des pluies dans les régions de Kédougou et Kolda et les localités situées dans les départements de Goudiry, Bakel et Sédhiou.

Les événements pluvieux survenus entre les 12 et 14 juin, ont permis à certaines localités dans la région de Sédhiou (Goudomp et Diattacounda) et toute la région de Ziguinchor de démarrer la saison, excepté Cap-Skiring où le démarrage est intervenu avec la pluie du 20 juin.

Cette même phase humide (12 au 14 juin 2020) a aussi permis aux localités telles que Bambey, Kaolack, Nioro, Koungheul, Koumpentoum et Tambacounda, de démarrer la saison. Dans ces zones, aucun cas de faux départ n'a été noté, malgré la longue pause pluviométrique d'environ quinze (15) jours, qui s'en est suivie.

Dans le Nord-Est du pays, les localités de Matam et Ranérou ont démarré la saison avec la pluie du 02 juillet.

La phase humide observée entre les 11 et 14 juillet, a permis à toutes les localités situées à l'extrême Nord, au Nord-Ouest et au Centre-Ouest du pays, de démarrer la saison.



**Figure 1 :** Dates d'installation de la saison des pluies en 2020 : installation effective = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm et non suivie d'un arrêt de plus de 20 jours ; faux départ = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm puis suivie d'un arrêt de 20 jours ou plus.

## II. EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE 2020

### 2.1. Mai 20120

Cette année, les premières pluies ont été notées au Sud-Est du pays, le 11 mai, avec des quantités assez importantes à Kédougou (26.7mm), Dakately (56.8 mm) et Bandafassi (18.3 mm). Ces manifestations pluvio orageuses, assez précoces, ont été suivies d'une longue pause pluviométrique, de plus de 20 jours.

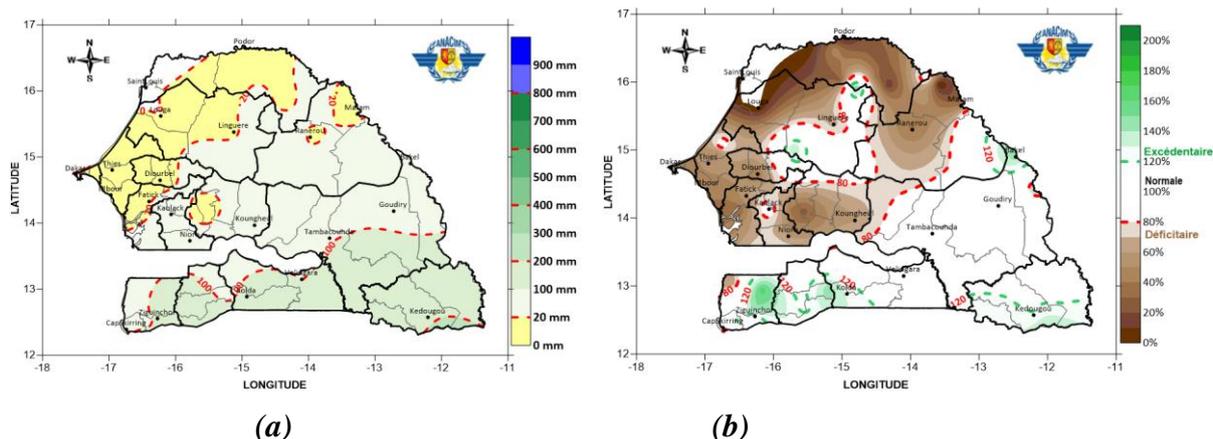
La reprise des précipitations n'est intervenue qu'à la fin de la troisième décennie de mai, avec quelques pluies faibles notées à Saraya (1.6 mm) et Salémata (12.3 mm).

### 2.2. Juin 2020

Au cours de la première quinzaine, les activités pluvio orageuses ont été présentes sur une bonne partie du territoire, excepté l'extrême Nord et le Centre Ouest. Entre les 7 et 9 juin, une onde atmosphérique a balayé une bonne partie des régions Sud, Centre-Est et Nord-Est du pays, avec des quantités supérieures à 50 mm sur l'axe Bakel - Goudiry.

Sur la façade orientale de la région de Matam, des quantités comprises entre 30 et 50 mm ont été enregistrées au cours de cette période, notamment à Semmé (50 mm), Sinthiou Bamambé (35 mm) et Bokidiawé (26 mm).

Durant la deuxième quinzaine, les pluies sont devenues rares sur le Centre et le Nord du pays. Néanmoins, des manifestations pluvieuses bien que timides, se sont poursuivies au Sud et sur une bonne partie du Sud-Est. Cependant, l'axe Bakel-Kidira reste marqué par une pause pluviométrique durant toute cette période.



**Figure 2 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Juin 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

### 2.3. Juillet 2020

Excepté la phase sèche de trois jours intervenue entre les 8 et 10 juillet, ce mois a été très pluvieux, surtout lors des deux dernières décades.

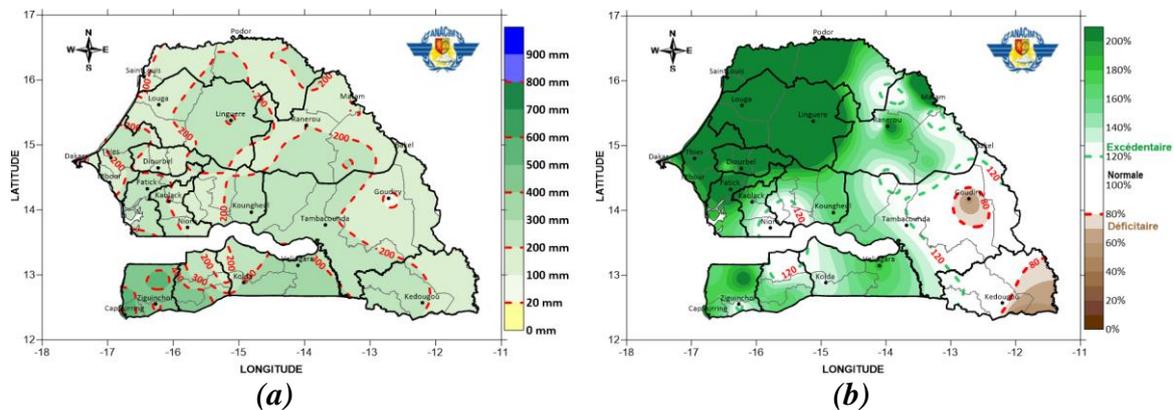
En effet, lors de la première décade de ce mois, les pluies étaient essentiellement localisées à l'Est, au Centre et au Sud du pays. Les quantités de pluie enregistrées durant cette période sont globalement faibles à modérées, avec une bonne répartition dans le temps et dans l'espace. Ces pluies ont permis à des localités comme Matam et Ranérou de démarrer la saison et aussi de mettre fin à la longue pause pluviométrique (environ 15 jours) notée au Centre du pays, suite à l'événement du 14 juin.

Au cours des deux dernières décades, les conditions météorologiques ont été très favorables. Les activités pluvieuses ont été très intenses sur la quasi-totalité du pays.

Au Nord, Les pluies, enregistrées en début de période (du 11 au 13 juillet) ont permis à la plupart des localités d'enregistrer leur première pluie utile. Les événements pluviométriques observés, au cours de ces deux dernières décades, sont globalement modérés à forts par endroits, avec une quantité de 103 mm notée à Louga le 29 juillet et la station de Linguère qui a cumulé 122.2 mm entre les 16 et 17 juillet.

A l'Ouest, les pluies des deux dernières décades de ce mois ont permis à la plupart des localités d'enregistrer leur première pluie utile. Les quantités de pluies enregistrées sont globalement modérées, avec des valeurs rarement supérieures à 50 mm (Tivaouane 53 mm le 28 juillet et Mérina Dakhar 56 mm le 29 juillet) ; mais bien réparties dans le temps et dans l'espace.

Sur le reste du territoire (Centre, Est et Sud), il a plu pratiquement tous les jours au cours des deux dernières décades. De fortes quantités ont été notées au Centre et au Sud-Ouest du pays, surtout avec l'événement du 28 juillet pendant laquelle des pluies records, supérieures à 200 mm ont été enregistrées à Bessir (248.0 mm), Tenghory (203 mm) et Bignona (200.5 mm) (Figure 3.b).



**Figure 3 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de juillet 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Juillet 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

A la date du 31 Juillet, les cumuls sont compris entre 91.5 mm à Saint Louis et 698 mm au Cap Skirring. La situation est excédentaire au Nord, au Centre ouest, à l'Ouest et une bonne partie du sud. Seules les localités de Goudiry et Saraya sont déficitaires. Le reste du pays présente une situation normale.

## 2.4. Août 2020

Après les fortes pluies reçues au cours des deux dernières décades du Juillet, le Nord et le Centre-Ouest du pays sont marqués, au cours du mois d'août, par une relative baisse des activités pluvieuses. Trois phases humides assez marquantes ont été notées au cours de mois dans les zones : du 12 au 15 août, du 20 au 21 août et 25 au 27 août. La troisième phase humide a été la plus pluvieuse, avec des quantités supérieures à 70 mm ont été enregistrées dans plusieurs localités. Il faudra noter que cette phase Saint Louis a enregistré 93 mm durant la journée du 26 août. En outre, il faudra noter qu'à Saint Louis et Diourbel, une pause sèche de 11 jours a été enregistrée au début du mois.

Au Centre-Sud, à l'Est et au Sud du pays, les activités pluvieuses observées au cours des deux dernières décades de juillet, se sont maintenues durant tout le mois d'août, surtout dans la zone Sud-Ouest.

Au Centre-Sud et à l'Est du pays, les pluies enregistrées sont globalement faibles à modérées, avec des valeurs localement assez fortes, comme la pluie exceptionnelle 124.5 mm observée le 13 août, à Nioro.

A l'Est, des pluies modérées ont été reçues. Mais Kédougou a été la localité la mieux arrosée, avec un cumul sur la période de 217 mm.

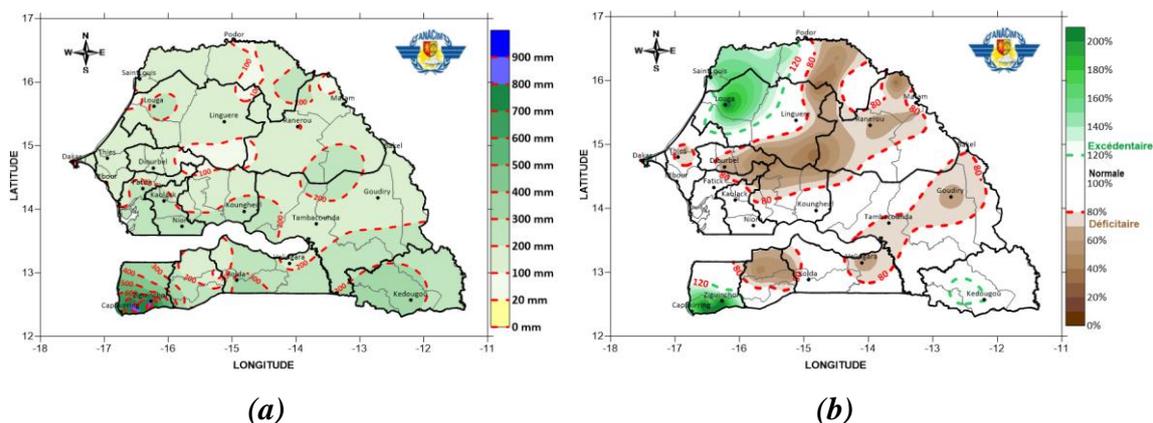
Au Sud, les pluies ont été présentes presque tous les jours. Sur l'axe Ziguinchor-Cap Skirring, les cumuls de la quinzaine sont compris respectivement entre 576.2 mm et 402.8 mm.

Un regain des activités pluvio orageuses ont été constatées dans la deuxième quinzaine du mois.

En effet, deux ondes (du 20 au 21 août et du 25 au 27 août) ont occasionné des pluies dans le Nord et le Centre du pays. Plusieurs localités ont cumulé plus de 100 mm dans la période.

A l'Est, si Kédougou a été modérément arrosé, on a noté une faiblesse du niveau pluviométrique à Bakel, Tambacounda et surtout Goudiry qui n'a reçu que 56.9mm en 15 jours.

A l'image de la première quinzaine, les pluies se sont poursuivies dans la deuxième quinzaine. Les cumuls sont compris entre 143.3 mm à Vélingara et 263.6 mm au Cap Skirring.



**Figure 4 :** (a) Cumul pluviométrique du mois d'août 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

Au 31 Août, les cumuls saisonniers varient entre 170.3 mm à Richard Toll et 1438.5 mm à Oussouye. Le pays présente une situation pluviométrique excédentaire au Nord-ouest et Sud-ouest, normale sur le reste du pays à l'exception de l'axe Gossas-Guinguinéo, Thilogne, Goudiry et Saraya.

## 2.5. Septembre 2020

Pendant la journée du 05 septembre des pluies exceptionnelles ont été notées sur plusieurs localités du Centre. Des hauteurs de pluies journalières supérieures à 200 mm ont été notées à Joal (207.4 mm), Khombole (225.8 mm), Sokone (216 mm), Thiaré (204 mm), Passy (212 mm) et Toubacouta (203 mm). A Diourbel, Fatick et

Thiès, les quantités enregistrées sont supérieures à 100 mm. Ces pluies ont occasionné des inondations dans la plupart des localités.

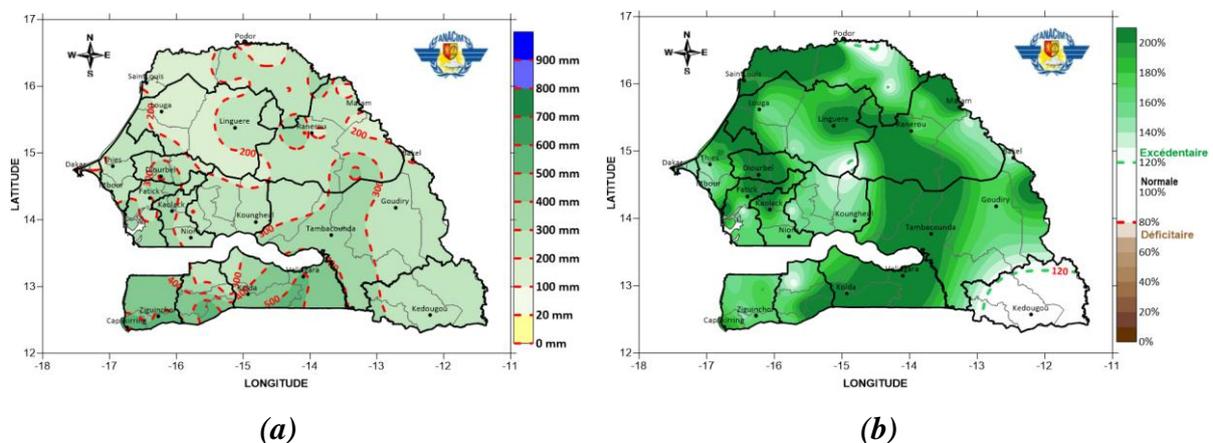
Hormis cette journée du 05 qui a été exceptionnelle, les pluies se sont poursuivies sur tout le pays durant cette période. Un ralentissement des activités pluvieuses a été noté au Nord à partir du 10.

Du 15 au 24 septembre, les pluies se sont poursuivies sur tout le pays, surtout pendant la période du 18 au 20 septembre et la journée du 24 septembre. Ces pluies faibles à modérées (dépassant rarement 50 mm) ont maintenu les réserves en eau du sol dans un niveau satisfaisant. C'est seulement durant la journée du 22 septembre qu'on a connu une accalmie presque générale (seule Mbour a enregistré 3.7mm).

Les cumuls saisonniers varient de 274.4 mm à Podor à 1862.7 mm au Cap Skirring (Figure 2).

La comparaison des cumuls pluviométriques enregistrés au 24 Septembre 2020, par rapport à ceux de 2019 à la même date, montre que 2020 est plus humide que 2019, sur tout le pays excepté Kaolack et Dakar où la situation pluviométrique, entre les deux années, est similaire, et Kédougou où 2019 est meilleure que 2020 (Annexe II).

La Comparaison des cumuls enregistrés à la date du 24 Septembre 2020 par rapport aux valeurs normales, à la même date, montre une situation excédentaire sur tout le pays ; excepté le Centre-sud et l'Est où la situation est normale (Figure 3).



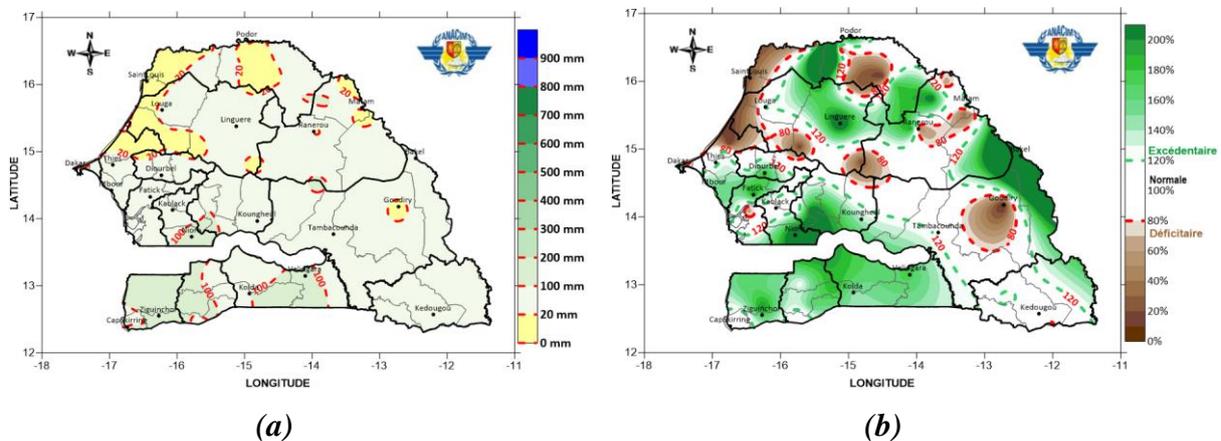
**Figure 5 :** (a) Cumul pluviométrique du mois de septembre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A cette date, les cumuls enregistrés sont compris entre 274.4 mm à Podor et 1986.0 mm à Oussouye. La comparaison à la normale montre, une situation pluviométrique excédentaire sur le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest du pays. Elle est normale dans la partie Nord-Est, Est et Sud-Est du pays.

## 2.6. Octobre 2020

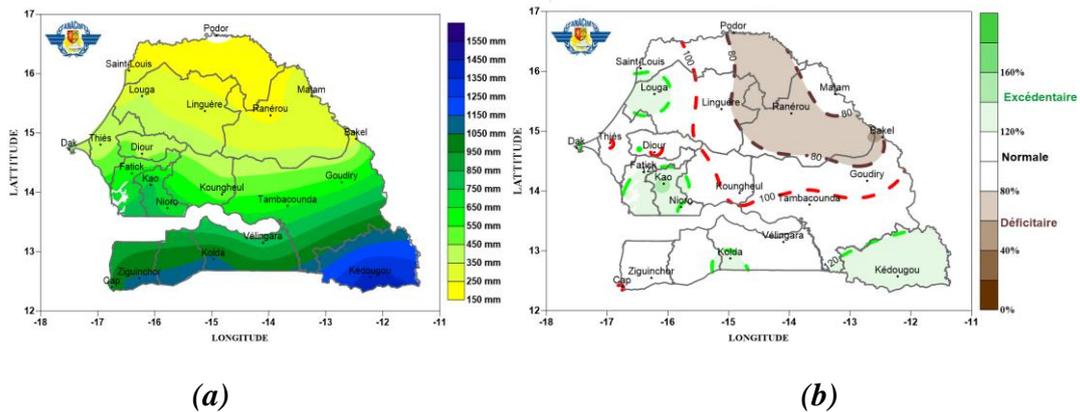
Au cours de ce mois, les événements pluvieux sont localisés sur le Centre-Sud, le Sud et l'Est du pays, essentiellement durant la première quinzaine. Les quantités de pluie recueillies ont été rarement supérieures à 50 mm. Dans la zone Centre-Ouest, seuls trois événements ont été enregistrés durant cette période, avec des cumuls journaliers inférieurs à 25 mm. A part la région de Louga qui a enregistré des pluies durant les journées du 07, 16 et 17 octobre, l'accalmie s'est installée dans les autres localités du Nord durant cette période. Il a été noté l'arrêt des pluies à partir du 20 octobre.

Le cumul maximum du mois enregistré est de 113 mm à Kolda (Figure 9.a). La comparaison des cumuls mensuels par rapport à la normale montre une situation déficitaire une bonne partie du territoire (Figure 9.b). La situation est par contre, excédentaire sur l'axe Louga-Bambey-Diourbel, l'Est du pays et le département de Kolda ; sur le reste, elle est normale.



**Figure 6 :** (a) Cumul pluviométrique du mois octobre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'octobre 2020, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A la date du 31 octobre, les cumuls enregistrés sont compris entre 297 mm à Podor et 2206.3 mm à Enampore. Comparées à la normale, les conditions pluviométriques sont excédentaires sur tout le pays ; excepté la partie Sud-est où il est observé des conditions normales à excédentaires.



**Figure 7 :** (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2020 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie 31 Octobre 2020 par rapport à la normale (moyenne 1981-2010), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

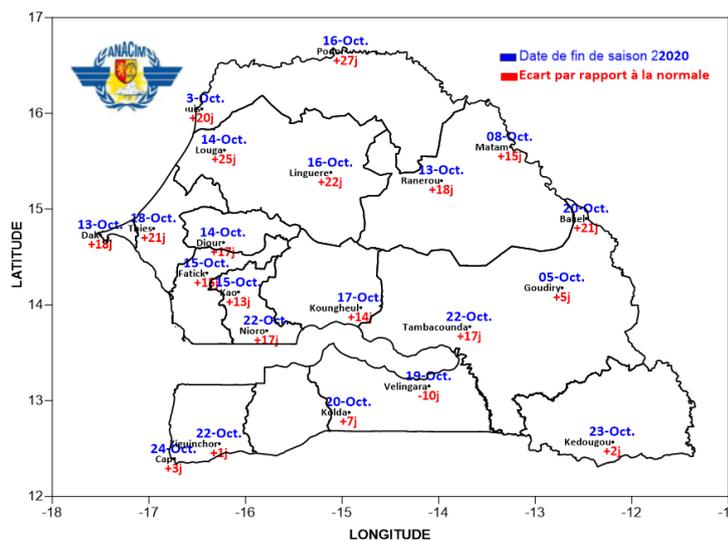
### III. FIN DE LA SAISON DES PLUIES 2020

La fin de la saison des pluies a été tardive sur la majeure partie du territoire sauf au Sud et à l'Est où elle a été normale.

Au Nord du pays, la fin de la saison des pluies est intervenue entre la première et la deuxième décade du mois d'octobre. Cette fin est tardive, car en moyenne la fin de la saison se situait entre la deuxième et la troisième décade de septembre.

A l'Ouest et au Centre du pays, la fin de la saison a été tardive car des pluies ont été notées jusqu'à la deuxième décade du mois d'octobre.

Cependant dans les régions Est et Sud du pays, la fin de la saison a été normale. En effet les activités pluvio orageuses observées jusqu'en mi-octobre coïncidant à la période de fin de saison dans ces localités.



**Figure 8 :** Dates de fin de la saison des pluies en 2020 (en bleu) ; Ecart par rapport à la normale (en rouge).

## SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE



*Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau  
Sphère Ministérielle, 2<sup>ième</sup> Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2 Tél 33 869 31 30  
Site web: [www.dgpre.gouv.sn](http://www.dgpre.gouv.sn)*

---

### INTRODUCTION

Le présent rapport est une synthèse de la situation hydrologique sur les trois grands bassins hydrologiques qui composent principalement le réseau hydrométrique du Sénégal : celui du fleuve Sénégal au Nord du pays, du fleuve Gambie au Sud-Est et de la Casamance au Sud.

L'année 2020 a été caractérisée par une pluviométrie exceptionnelle sur certains bassins versants. La situation hydrologique en est une des principales résultantes. Elle sera décrite à travers ces stations ci-dessous :

- Bakel à l'exutoire du haut bassin du fleuve Sénégal ;
- Matam dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- Podor, à l'entrée du Delta du fleuve Sénégal ;
- Kidira sur la Falémé, qui est un affluent du fleuve Sénégal ;
- Gouloumbou dans le bassin du fleuve Gambie ;
- Kolda et Médina Namou dans le bassin du fleuve Casamance.

Pour chaque bassin, la situation observée est comparée à celle de l'année 2019 et, si possible, d'une moyenne de 2001 à 2019.

Rappelons qu'au cours de la saison des pluies, la situation hydrologique a été caractérisée par un bon niveau des cours d'eau du pays au mois de septembre 2020. En effet les cotes d'alerte ont été atteintes et dépassées dans le bassin du fleuve Sénégal. Dans le bassin de la Gambie elles n'ont pas été atteintes. Cependant sur la Casamance, à Kolda et Médina Namou, le niveau a été relativement relevé en comparativement aux années précédentes.

Des crues ayant résulté de cette situation, permettront des cultures de décrue et de contre saison chaude qui ont cours dans les départements de Bakel, Matam et Podor.

## I. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASIN DU FLEUVE SENEGAL

Le fleuve Sénégal est le plus grand cours d'eau du pays. Son bassin s'étend sur les territoires du Sénégal, de la Guinée, du Mali et de la Mauritanie.

Le fleuve Sénégal résulte de la jonction du Bakoye et du Bafing qui en est la branche mère. Un peu avant Bakel, il reçoit les apports de la Kolombiné et du Kara Koro en rive droite, et de la Falémé en rive gauche.

Le bassin compte trois régions naturelles qui sont le haut bassin en amont de Bakel, la vallée qui s'étend de Bakel à Richard-Toll et la région du delta, située en aval de Richard-Toll.

A l'entrée du Delta, le fleuve Sénégal alimente le lac de Guiers et l'Axe Gorom-Lampsar en territoire sénégalais et le lac R'kiz en territoire Mauritanien.

La forte pluviométrie dans le bassin du fleuve Sénégal a été à l'origine de la crue et de certaines inondations observées au cours de l'année 2020.

### 1.1. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Bakel

Le bassin versant du fleuve Sénégal à Bakel s'étend sur une superficie de 218.000 km<sup>2</sup>. La hauteur maximale observée a été de 987 cm en septembre 2020. Elle a été de 1074 cm au mois d'août pour la période 2001-2019 comme le montre le Tableau 1. Rappelons que la cote d'alerte à Bakel est de 10m. Elle n'a pas été atteinte en 2020 (Voir Graphique Bakel en Annexe) malgré les fortes précipitations survenues dans le bassin versant. Néanmoins, quelques débordements ont été constatés sur certains petits affluents du fleuve au mois de septembre et octobre.

*Tableau 1 : Bakel-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)*

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Maxi (2001-19)	691	1074	1050	1017
Maxi 2019	<b>391</b>	<b>1074</b>	<b>1050</b>	<b>553</b>
Maxi 2020	<b>506</b>	<b>682</b>	<b>987</b>	<b>885</b>

Le tableau 2 ci-dessous montre que les débits moyens mensuels ont été supérieurs à ceux de l'année précédente 2019-20 et de la moyenne des vingt dernières années. Seul le débit moyen mensuel d'août 2020 a été inférieur à celui de la moyenne des vingt dernières années.

**Tableau 2 : Bakel-Débits moyens mensuels (m<sup>3</sup>/s)**

Année	juillet	Août	Sept	Octobre
<b>2019-20</b>	<b>487</b>	<b>1370</b>	<b>2470</b>	<b>843</b>
<b>2020-21</b>	<b>682</b>	<b>1390</b>	<b>2470</b>	<b>943</b>
Moyenne (2010-19)	631	1441	2020	876

### **1.2. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Matam**

A la station de Matam la cote d'alerte est de 800cm. Elle a été atteinte et dépassée seulement au mois d'août 2020. Le niveau du fleuve est resté inférieur à celui de l'année 2019 en août et septembre. Il est aussi inférieur aux maxima enregistrés pendant la période 2001-19 comme résumé dans le Tableau 3 (Voir Graphique Matam en Annexe).

**Tableau 3 : Matam-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)**

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Maxi (2001-19)	616	856	855	847
<b>Maxi 2019</b>	<b>340</b>	<b>823</b>	<b>845</b>	<b>644</b>
<b>Maxi 2020</b>	<b>462</b>	<b>604</b>	<b>841</b>	<b>795</b>

### **1.3. Evolution de la crue sur le fleuve Sénégal à la station de Podor**

A la station de Podor la cote d'alerte est de 500cm. Il a été atteint et dépassé aux mois de septembre et octobre 2020. Il est cependant inférieur à ceux de la période 2001-19 comme résumé dans le Tableau 4 (Voir Graphique Podor en Annexe). Dans cette partie du pays l'agriculture est fortement tributaire de la décrue du fleuve Sénégal.

**Tableau 4 : Podor-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)**

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Maxi (2001-20)	368	488	558	575
<b>Maxi 2019</b>	<b>297</b>	<b>382</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Maxi 2020</b>	<b>338</b>	<b>399</b>	<b>503</b>	<b>535</b>

#### **1.4. Evolution de la crue sur la Falémé à Kidira**

La Falémé est le plus grand affluent du fleuve Sénégal entre Kayes et Bakel. Au niveau de Kidira, son bassin versant s'étend sur 28 900 km<sup>2</sup> au sud-est du Sénégal, au Mali et en Guinée.

Son régime est caractérisé par une période de hautes eaux, de juin-juillet à octobre-novembre, et une période de basses eaux d'octobre à mai.

Les étiages sont très sévères du fait de la géologie du bassin qui est dominée par des schistes et des granites qui ne favorisent pas l'existence d'une nappe alluviale puissante.

A Kidira la cote d'alerte est de 10m. Elle n'a pas été atteinte cette année (Voir Graphique Kidira en Annexe). Le niveau du fleuve a été inférieur à celui de l'année 2019 en juillet et août mais supérieurs à ceux des mois de septembre et octobre. Les hauteurs maxima relevées sont inférieures à celles de la période de 2001 à 2019 comme le montre le tableau5 ci-dessous.

**Tableau 5 : Kidira-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)**

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Maxi (2001-19)	566	992	1007	869
<b>Maxi 2019</b>	<b>272</b>	<b>774</b>	<b>765</b>	<b>443</b>
<b>Maxi 2020</b>	<b>295</b>	<b>558</b>	<b>832</b>	<b>591</b>

Le tableau 6 ci-dessous résume l'évolution des débits. Les débits de l'année 2020-21 ont été supérieurs à la fois à ceux de l'année 2019-20 et de la moyenne interannuelle 2010-19 à l'exception du débit interannuel du mois de juillet.

**Tableau 6 : Kidira-Débits moyens mensuels (m3/s)**

Année	juillet	Août	Sept	Octobre
2019-20	<b>65.3</b>	<b>350</b>	<b>888</b>	<b>275</b>
<b>2020-21</b>	<b>66.6</b>	<b>459</b>	<b>1050</b>	<b>348</b>
Moyenne (2010-19)	96.9	457	780	271

## II. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE GAMBIE

Le fleuve Gambie est le deuxième grand cours d'eau du Sénégal. Son bassin versant en amont de Gouloumbou s'étend sur 42000 km<sup>2</sup>, répartis entre les territoires de la Guinée et du Sénégal. La station de Gouloumbou est la dernière station de contrôle de la partie continentale du fleuve Gambie. Le reste du bassin est sous influence de la mer.

Cette région connaît beaucoup de ruissellement du fait de l'importance de la pluviométrie souvent supérieure à 1000 mm, de l'imperméabilité des sols et du relief qui comporte des pentes très fortes.

**Tableau 7 : Gouloumbou-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)**

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Maxi (2001-19)	595	1039	1320	1320
Maxi 2019	<b>388</b>	<b>708</b>	<b>1072</b>	<b>1056</b>
<b>Maxi 2020</b>	<b>389</b>	<b>759</b>	<b>980</b>	<b>934</b>

La cote d'alerte est de 13m. Elle n'a pas été atteinte. Les hauteurs maxima relevées sont inférieures à celles de la période de 2001 à 2019 ainsi qu'à celles de l'année 2019 en septembre. En annexe le graphique de Gouloumbou montre l'évolution des hauteurs moyennes journalières de l'année en cours comparativement à celle de l'année la plus humide et de la cote d'alerte.

**Tableau 8 : Gouloumbou-Débits moyens mensuels (m3/s)**

Année	juillet	Août	Sept	Octobre
2019-20	<b>239</b>	<b>399</b>	<b>1090</b>	<b>161</b>
<b>2020-21</b>	-	<b>600</b>	<b>1100</b>	<b>685</b>
Moyenne (2007-19)	76,9	404	543	454

Le tableau 8 ci-dessus résume l'évolution des débits. Au mois de juillet les écoulements étaient faibles et le cours d'eau était sous l'influence de la marée. A cette exception près, les débits sont supérieurs à ceux de l'année 2019 et de la moyenne interannuelle 2007-19.

### **III. EVOLUTION DE LA CRUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE CASAMANCE**

#### **3.1. Evolution de la crue sur la Casamance à Kolda**

La station de Kolda permet de contrôler les apports du bassin continental de la Casamance. Ce bassin a une superficie de 3700 km<sup>2</sup> en amont de Kolda. Il s'étend sur les plateaux sablo-argileux du Continental Terminal. Il est caractérisé par un faible coefficient d'écoulement, bien que la pluviométrie y soit relativement élevée. Ceci est dû au relief assez plat qui favorise l'infiltration et l'évaporation. Ce bassin est couvert par une végétation assez dense dont la forte évapotranspiration contribue à limiter les écoulements. La dégradation de cette végétation au fil des ans contribue à la concentration rapide des écoulements au niveau de l'exutoire.

Les nappes souterraines restituent une partie de l'eau infiltrée au niveau des bas-fonds. Un fort ensablement a modifié le lit du fleuve et le tarage de la station hydrologique de Kolda.

A la station de Kolda, le niveau du fleuve Casamance a été relativement relevé du fait de la pluviométrie exceptionnelle enregistrée sur le bassin.

*Tableau 9 : Kolda-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)*

Année	juillet	Août	Sept	Octobre
2019-20	-	<b>81</b>	<b>94</b>	<b>95</b>
<b>2020-21</b>	<b>95</b>	<b>90</b>	<b>146</b>	<b>109</b>

Le niveau du fleuve Casamance à la station de suivi de Kolda a été des plus relevés par rapport aux dernières années. Ceci est dû aux fortes précipitations survenues dans le bassin versant malgré l'érection de la retenue de Médina Namo située en amont. Les hauteurs maxi mensuelles ont toutes été supérieures à celles de l'année précédentes 2019 pour les mêmes périodes (Cf. tab9).

### 3.2. Evolution de la crue sur la Casamance à Médina Namu

Le suivi de la station de Médina Namu a débuté en 2016. Le niveau atteint cette année 2020 par le fleuve est le plus relevé de tout. Ceci est dû aux fortes précipitations survenues dans le bassin versant.

*Tableau 10 : Médina Namu-Hauteurs maxima mensuelles relevées (cm)*

Année	juillet	Août	Sept	Octobre
2016	-	359	467	420
2017	375	439	413	383
2018	301	412	455	386
2019	-	383	392	392
2020	384	406	466	412

### CONCLUSION

Pendant l'hivernage 2020, la situation hydrologique a été marquée par des niveaux assez relevés du fait des fortes précipitations survenues dans le pays à l'exception du bassin de la Gambie où la cote d'alerte n'a pas été atteinte.

Par contre dans le bassin du fleuve Sénégal, la cote d'alerte a été atteinte et dépassée au niveau de certaines stations comme Matam et Podor.

Sur la Casamance cependant le niveau atteint a été supérieur à celui atteint ces dernières années.

## SECTION 3 : SITUATION AGRICOLE



*Direction de l'Agriculture*  
*Sphère Ministérielle, 1<sup>ier</sup> Arrondissement Diamniadio – Bâtiment A 4<sup>ième</sup> Etage. BP 4005*  
*Dakar-Sénégal Tél 33 859 65 99*  
*Site web : sp.da@agriculture.gouv.sn*

---

### INTRODUCTION

Les préparatifs de la campagne agricole 2020-2021 ont démarré avec l'élaboration du document du programme agricole 2020/2021 et la mise en place des Comités de Supervision, de Contrôle et de Suivi des Opérations de mise en place et de Cession des Intrants agricoles et Matériels agricoles (**lettre circulaire N° 00359/MAER/DA du 14 avril 2020 relative à la mise en place des commissions par les autorités administratives**).

### I - MISE EN PLACE DES INTRANTS

Pour rappel, la distribution des intrants se fait au niveau des commissions locales de distribution. Ces cadres regroupent toutes les sensibilités au niveau local (groupement de jeunes, groupement de femmes, organisation de producteurs, société civile, syndicat etc.).

#### 1.1 - Semences

Pour faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles et de créer les conditions d'une bonne productivité agricole, l'Etat a décidé de poursuivre la politique de subvention des intrants agricoles pour la Campagne 2020/2021 (**lettre circulaire N° 00543/MAER/DA du 20 avril 2020 fixant les prix de cession des intrants subventionnés**).

Par rapport à la distribution des intrants agricoles, les réalisations sont celles du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural avec l'accompagnement de ses partenaires. Ainsi, au titre de la campagne 2020/2021, les semences sont cédées aux producteurs avec une subvention variant de **37 % à 100 %**.

### 1.1.1 - Semences d'arachide

La mise en place et les cessions des semences d'arachide sont terminées sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif global de mise en place des semences subventionnées au niveau des communes rurales est de **soixante-dix mille cinq cent treize (70 513) tonnes** dont **dix-huit mille (18 000) tonnes** de semences écrémées et **cinquante-deux mille cinq cent treize (52 513) tonnes** de semences certifiées.

Au niveau des commissions, à la date du 07 septembre 2020, la situation des mises en place et des cessions est la suivante :

- **Arachide** : sur **70 513 t** prévues, **70 513 t** ont été cédées soit un taux de **100 %**.

### 1.1.2- Semences d'espèces diverses

Le volume total de semences prévu pour les céréales et les espèces diverses est de **10 000 tonnes** pour le riz, **20 300 tonnes** pour les autres céréales (sorgho, maïs, fonio) et espèces diverses (niébé, sésame) ; et **20 000 ha** pour le manioc.

Au niveau des commissions, à la date du 07 septembre 2020, la situation des mises en place et des cessions sont les suivantes :

- **Maïs** : sur **3 000 t** prévues, **2 911,5 t** ont été cédées, soit un taux de **97 %** ;
- **Sorgho** : sur **1 500 t** prévues, **1423,7 t** ont été cédées, soit un taux de **94,91 %** ;
- **Niébé** : sur **15 000 t** prévues, **12 471 t** ont été cédées, soit un taux de **83,4 %** ;
- **Sésame** : sur **700 t** prévues, **573,65 t** ont été cédées, soit un taux de **82,4 %** ;
- **Fonio** : sur **100 t** prévues, **41 t** ont été cédées, soit un taux de **41 %**.

### 1.2 – Engrais

L'objectif de mise en place d'engrais toutes formules confondues au niveau des communes rurales est de **150 000 tonnes** dont 33 000 tonnes pour le 6 20 10, 12 000 tonnes pour le 15 10 10, 20 000 tonnes pour le 15 15 15, 12 000 tonnes pour le DAP, 7 000 tonnes de 10 10 20, 3 000 tonnes de 9 23 30 et 63 000 tonnes pour l'urée.

Le niveau de subvention de ces engrais varie entre **50 %** et **55 %** (contre **40 %** et **45 %** en 2019/2020).

Au niveau des commissions, à la date du 07 septembre 2020, la situation des mises en place et des cessions est la suivante :

- **Engrais arachide (6-20-10)** : sur **33 000 t** prévues, **33 296 t** ont été cédées, soit un taux légèrement supérieur à **100 %** ;
- **Engrais maïs et riz (15-15-15)** : sur **20 000 t** prévues, **20 195 t** ont été cédées, soit un taux légèrement supérieur à **100 %** ;
- **Engrais mil et sorgho (15-10-10)** : sur **12 000 t** prévues, **12 513 t** ont été cédées, soit un taux de **104 %** ;
- **Urée** : sur **63 000 t** prévues, **37 650 t** ont été cédées, soit un taux de **59,7 %** ;
- **DAP** : sur **10 000 t** prévues, **1 090 t** ont été cédées, soit un taux de **10,9 %**.

Pour la campagne agricole 2020/2021, l'effet combiné de la bonne planification du programme agricole régulier, la bonne pluviométrie qui a caractérisé toute la saison

culturale du mois de mai au mois d'octobre et les ressources financières conséquentes exceptionnellement accordées par le Chef de l'Etat qui a consenti une rallonge de vingt (20) milliards de FCFA, portant ainsi le budget de campagne à **soixante (60) milliards de FCFA**, ont permis d'obtenir de bonnes productions.

## II– SITUATION DE LA COLLECTE DE L'ARACHIDE

Le volume total collecté (huilerie + semences + exportation), *en 84 jours de collecte (au 14 février 2021)*, est de **482 644 t** contre **442 147,52 t en 2019/2020** (cet écart est dû au réajustement fait sur les exportations en appliquant le coefficient de 61,42 %).

### 1. Semences :

Le volume total collecté est de **100 304,75 t** contre **70 295,25 t** en 2019/2020 dont :

- ✓ **79 975 t** de semences à certifier contre **59 622,25 t** en 2019-2020 ;
- ✓ **20 329,75 t** de semences écrémées contre **10 673 t** en 2019-2020 ;

### 2. Huileries :

Il faut souligner que pour cette campagne, c'est la SONACOS S.A, WAO, SSII et COPEOL qui sont actives alors que l'année dernière, il n'y en avait que la SONACOS S.A.

La quantité totale de graines réceptionnées, *en 84 jours de collecte*, au niveau des usines est de **92 903 t** contre **23 784,204 t** à la même période en 2019/2020. La situation est la suivante :

*Tableau 11 : Quantité d'arachide collectée par les huileries*

Huiliers	Quantités (T)
SONACOS S.A	66 401 (dont 8 500T en décortiqué)
WAO	3 634
SSII	4 210,5
COPEOL	18 657
<b>Total huilerie</b>	<b>92 903T</b>

### 3. Exportation de graines :

Les quantités de graine décortiquée en instance d'exportation au port sont de **177 669 t**, soit un volume de **289 436 t** coques contre **213 766,5 t** de graine décortiquée, soit **348 068 t** en coques (taux 61,42 % avec l'ITA).

## SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE



*Direction de la Protection des Végétaux,  
BP 20054 Thiaroye; Tel 33834 03 97; Fax 33834 95 67*

---

### INTRODUCTION

La campagne agricole 2020 s'est déroulée dans des conditions climatiques très satisfaisantes avec une pluviométrie régulière et une bonne répartition spatio-temporelle. L'état de développement végétatif des cultures a été satisfaisant dans l'ensemble pour les différentes spéculations et vagues de semis.

La situation phytosanitaire pour cette année 2020 a été dominée par des manifestations localisées de chenilles, de iules, de coléoptères, de sauteriaux et d'oiseaux granivores qui ont constitué des menaces ponctuelles pour les cultures.

Toutes ces infestations observées ont été maîtrisées par l'application raisonnée de produits chimiques grâce aux équipes spécialisées de la Direction stationnées au niveau des Bases de surveillance et d'Alerte Agricole en collaboration avec les DRDR, SDDR, CLV.

#### I. LES RAVAGEURS

##### 1.1. Les chenilles

Les chenilles nuisibles rencontrées durant cette campagne 2020 sont la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur maïs, la chenille légionnaire africaine (*Spodoptera exempta*) sur mil-maïs-arachide-jachère, la chenille des agrumes (*Papilio demoleus*), la chenille poilue (*Amsacta moloneyi*) sur mil et la chenille des graminées (*Diacrisia sp*)... Des défoliations sévères ont été notées sur les cultures (maïs, les agrumes, niébé, arachide, riz). Les infestations les plus préoccupantes ont été enregistrées au niveau des communes de Keur Mbouki, Maka yopp, Ségré Gata, diamagadio, Nganda, Fass Thiékéne, Missirah Wadène, Katakél, Gniby, Ndioum Guente, Ida Mouride, Nganda (**région de Kaffrine**), Gainte Kaye, Wack Ngouna, Latmingué, Keur Mandongo, Keur Socé, Porokhane, Ngayène Sabakh (**région de**

**Kaolack**), Nioro Alassane, Saloum Diané, Foundiougne (**région de Fatick**), Péléo, Mbour, Sanghé, Pahmi, Diass, Ndièmane, Thiès, Tivaoune, Samkédji (**région de Thiès**), Bantankountouyel (**région de Kolda**), Adéane, Ebékine (**région de Ziguinchor**), Thor Bèye, Thièppe, Ndoyène, et presque tous les autres communes de la **région de Louga**, Mbane (**région de Saint Louis**), Sangalkam (**région de Dakar**), Saroudia, Missirah, Djida, Rabya (**région de Tambacounda**). Malgré cela, la situation a été maîtrisée grâce aux interventions des Unités de la Protection des Végétaux et aussi l'action mécanique des pluies.

**La chenille Mineuse de L'épi** qui constitue la principale ennemie du mil en zone Sahalienne a été noté dans les communes de Keur Barka (Sikatroume) et Thiaré (Keur Malick Absa) (**région de kaolack**).



**Figure 9** : *Chenilles nuisibles*

**A** : *Spodoptera frugiperda*

**B** : *Spodoptera exempta*

**C** : *Amsacta moloneyi*

**D** : *Papilio demoleus*

## 1.2. Les coléoptères

Les coléoptères font partie des ravageurs les plus préoccupantes durant cette campagne. Elles étaient plus présentes au niveau des régions de la zone centre. Des attaques de cantharides (*Mylabris holosericea*, *Psalydolytta sp*) ont été observées sur le mil en épiaison. Les adultes de cantharides présents sur les épis de mil se nourrissent des organes floraux et des grains au stade laiteux qui sont vidés de leur contenu avec comme conséquences un avortement des grains et des rendements faibles. Les larves de *Lema planifrons* (chrysomèle) se sont manifestées mais avec de dégâts moyens sur le mil. Les zones plus infestées sont les communes de Nganda, Médinatoul Salam, Diamagadio, Kahi, Gniby, Khelcom, Ida Mouride, Fass Thiékène, Gainte Pathé, Touba Mbéla, Keur Mbouki, Ndioum Guente, Darou Miname, Sagna, Khembé, Boulel, Amdallaye Samba Ba, Lour Escale, Ndiobène Samba Lama, Dianké Souf, Saly Escale (**région de Kaffrine**), Ngayène Sabakh, Dabaly, Porokhane, Maba Diakhou, Médina Sabakh, Latmingué, Ndiédieng, Taïba Niasséne, Keur Madiabel (**région**) **de Kaolack**), Dialocoto (**région de Tambacounda**), Diass, Sanghé, Péléo, Ngolfaming, Makka (**région de Thiès**), Samba Guèye (**région de Fatick**), Thiel (**Louga**).



**Figure 10 :** Coléoptères nuisibles

A : *Mylabris holosericea* sur épi de mil

B : *Lema planifrons* sur feuille de mil

## 1.2. Les sauteriaux

Durant cette campagne 2020, les sauteriaux font partie des plus inquiétantes hormis les coléoptères. Depuis le début jusqu'à la fin de l'hivernage, ils ont infesté les cultures comme le mil, l'arachide, le niébé, le maïs, les agrumes ainsi que la jachère. Les espèces incriminées sont *Oedaleus senegalensis* (OSE), *Ornithacris cavroisi* (OCA), *Acanthacris ruficornis* (ARU), *Acrida bicolor* (ABI), *Catantops stramineus* (CST), *Kraussaria angulifera* (KAN), *Acorypha glaucopsis* (AGL), *Chrotogonus senegalensis* (CSE), *Cataloipus cymbiferus* (CCY) et *Pyrgomorpha vignaudii* (PVI). Des défoliations sévères ont été observées sur les cultures. Les densités des populations étaient à des niveaux élevés, avec de forte concentration dans les jachères et les cultures de mil et d'arachide. Les communes de Khelcom, Mounawara, Gniby, Nganda, Maka yop, Sagna (**région de Kaffrine**) sont celles qui ont reçu des traitements contre ce ravageur.

Dans la région de Louga, des infestations *Anacridium wernerellum* au stade larvaire (4) ont été notées sur plus de 150 ha des périmètres de la compagnie Azyla Gum. Les traitements ont été assurés avec des produits UL et BIO.



**Figure 11 :** Sauteriaux et dégâts sur culture

- A :** Ponte de *Acorypha glaucopsis* (AGL)
- B :** Mue de *Ornithacris cavroisi* (OCA)
- C :** Défoliation sur arachide
- D :** Défoliation sur niébé

### 1.3. Les iules

Comme presque chaque année, les iules font leur apparition en début de campagne (juillet) dans la région de Diourbel, au centre du pays. Des éclosions ont été observées avec une forte concentration au niveau des cultures de maïs et d'arachide. Les individus visent aussi les arbres et arbustes comme abri potentiel. Des attaques sévères ont été observées sur l'arachide et peuvent entraîner des cas de ressemis et de perte de rendement. Elles sont enregistrées dans le département de Mbacké et sont maîtrisées grâce aux interventions.

### 1.4. Les oiseaux granivores

Les oiseaux granivores comme *Ploceus cucullatus* ou Tisserin gendarme et *Quelea quelea* se sont manifestés dans les champs de mil causant des dégâts moyens sur les épis au niveau de Touba Mosquée (**région de Diourbel**). La présence massive de ces oiseaux avait suscité une inquiétude aux producteurs de cette zone.

Au niveau du Bassin de l'Anambé (**région de Kolda**), comme on n'a pas de produit spécifique pour les oiseaux granivores (*Quelea quelea*, *Passer luteus*, *Ploceus cucullatus*), la combinaison des deux produits (Sultan 480 UL et Pyrical 480) on nous permis d'obtenir des résultats grâce à l'association des méthodes mécaniques comme par exemple le gardiennage.

Dans le nord, à savoir les régions de Louga, Saint Louis et Matam, les oiseaux granivores (*Quelea quelea*, *quelea erytrops*, *Passer luteus*) sur le riz, le mil et le sorgho constituent leurs problèmes majeurs. Dès l'épiaison jusqu'à la maturité, ces granivores font leurs péripéties au niveau des communes de Diama, Bokhol, Ronkh, Ross Béthio, Ngith, Méry, Ndioum, Rosso (**région de Saint Louis**), Orkadière, Waoundé, Amady Ounaré, Ndendory, Dabia, Nabadji, Sémmé (**région de Matam**), Déaly, Darou Mousty (**région de Louga**). Néanmoins, avec l'intervention de nos Unités, les cultures ont été sauvées.

### **1.5. Autres ravageurs**

**Schyzonicha sp** sur arachide a été noté au niveau des communes du département de Linguère (**région de kaffrine**). La meilleure solution est le traitement des semences.

Au niveau de l'Arrondissement de Katakél, région de Kaffrine, des épis sans grain ont été constatés sur les derniers semis dans quelques champs. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette situation :

- Avortement des épis de mil sous l'action des insectes floricoles comme *Geromya pennisetti* (Cécidomyie de la famille des diptères) dont les larves pénètrent dans les fleurs et se nourrissent de l'intérieur arrêtant ainsi leur croissance.
- La période de semis et la variété de mil utilisé.

Les localités recensées pour le moment sont : Santhie Galngoné, Katakél, Kathiotte (Commune de Kathiotte) ; Kanouma Mboyéne, Ndiok, Méo Ndiawéne, Diéry, Médina Diéry (Commune de Diamagadio) ; Darou Mandakh, Toune Mandakh, Dioly, Diokoul Mbelbouck (Commune de Diokoul Mbelbouck).

Les dégâts bien qu'importants sur les derniers semis de mil n'entravent en rien les tendances de bonnes productions millicoles car seuls les derniers semis de mil sont touchés.

## **II. LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES**

La situation phytosanitaire a été marquée par des infestations localisées d'ennemis des cultures. Les prospections effectuées ont permis de déceler les débuts d'apparition, l'évolution des effectifs des différents nuisibles et les cultures attaquées. Les densités des ravageurs identifiés sont évaluées afin de prendre les mesures de protection des cultures en temps opportun.

Les Unités de traitement déployées sur le terrain ont permis de prendre en charge toutes les infestations afin de limiter les dégâts sur les cultures pour une bonne production agricole. Durant la période de juin à octobre, les superficies totales prospectées sont de 29 617 ha, celles infestées et celles traitées sont de 21 330 ha. Les traitements ont été effectués à base de produits UL et BIO pour une valeur totale de 22 841 L et 22.5 kg utilisés.

## SECTION 5 : SITUATION PASTORALE



*Direction de l'Elevage 37, Sphère Ministérielle Diamniadio, Bâtiment C, 4<sup>ème</sup> Etage*

---

Pour rappel en ce qui est de la pluviométrie 2020 il était prévu une installation précoce sur la partie Sud-ouest et centre -ouest du pays ; normale à précoce sur le reste du territoire. Une pluviométrie humide à normale sur la majeure partie du pays de juin à aout. Une pluviométrie humide à normale a été notée sur une bonne partie du territoire, avec une forte occurrence d'événements pluvieux extrêmes.

Durant le mois de juin et à la première décade du mois de juillet, la situation pastorale était très critique avec un début d'hivernage marquée par une absence de pâturages naturels et de réserves fourragères. Dans certaines zones, seuls les petits ruminants commençaient à profiter du tapis herbacé. Dans la partie nord du pays notamment la région de Saint Louis il n'y avait plus de pâturages et les pluies n'étaient pas encore au rendez -vous.

L'avènement du COVID-19 avait donc amplifié la vulnérabilité des éleveurs du système extensif qui font face à une situation inédite.

Les commerçants profitaient de la forte demande pour augmenter graduellement le prix des différents types d'aliment ; son de blé, tourteau et aliment concentré usiné. La fane d'arachide se négociait à 3500 frs le sac.

L'appui en aliment dans le cadre du COVID, BCI et de L'ARC bien était apprécié par les éleveurs ne pouvait pas régler les difficultés liées à l'accessibilité en quantité de l'aliment usiné pour la majorité des éleveurs. La forte subvention avait fait que la demande a été plus forte que l'offre. A partir de la deuxième décade du mois de juillet, la situation alimentaire s'améliorait de jour en jour avec les précipitations qui avaient touché l'ensemble du pays. Les petits ruminants étaient pratiquement sortis d'affaire dans la majeure partie du pays tandis que les bovins et les équins éprouvaient encore quelques difficultés pour s'alimenter. Du point de vue végétatif les pâturages étaient dominés par les herbacés au stade de levée.

Les pâturages reverdissaient de plus en plus au grand bonheur des animaux dans la majeure partie du pays (notamment au sud et au centre). Les petits ruminants, les bovins et les équidés étaient complètement tirés d'affaire. Par contre ailleurs (Podor, Dagana, Kounghoul etc...) la situation alimentaire du bétail était toujours difficile. Avec les pluies enregistrées, on notait un début de levée du tapis herbacé qui commençait à profiter petit à petit aux petits ruminants.

Au mois d'aout, le pâturage était partout présent grâce à la régularité des pluies et à leur intensité assez importante. C'était un pâturage bien fourni, disponible et accessible à tous les animaux (petits et gros ruminants). IL était de bonne qualité ce qui se traduisait par un changement qualitatif de l'aspect des animaux. L'abreuvement s'effectue essentiellement au niveau des points d'eau temporaires bien remplis (mares et marigots).

Le mois de septembre était marqué beaucoup de pâturage et de très bonnes qualités, bien répartie dans tout le pays. Ce beau pâturage avec comme corollaire une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et l'espace. L'herbe verte était à la phase terminale de son développement végétatif.

Durant le mois d'octobre, les pâturages étaient satisfaisants qualitativement et quantitativement pour le cheptel. En plus les récoltes de mil, arachide et de maïs libéraient les pâturages post-récoltes. Cependant la forte chaleur qui sévissait à partir de la deuxième décade du mois d'octobre et l'arrêt des pluies faisaient que l'herbe se desséchait vite. Il fallait craindre dans certaines zones les feux de brousse qui entraînaient la rapide disparition de l'herbe. De ce fait des campagnes de sensibilisation étaient en cours sur la constitution des réserves fourragères et sur la lutte contre les feux de brousse. Les animaux présentaient dans l'ensemble un bon état d'embonpoint. Le constat de la disponibilité du pâturage dans l'ensemble du pays a été confirmée par la mission de suivi du GTP au mois d'octobre 2020. La seule crainte été le démarrage précoce des feux de brousse. La situation zoo sanitaire était marquée par de nombreux foyers dont les pathologies dominantes étaient la maladie de Newcastle, la pasteurellose chez les espèces ovine, caprine et bovine, l'entérotoxémie, la maladie de Gumboro et la distomatose chez les espèces ovines et bovines.

## SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION



Centre de Suivi Ecologique

Centre de Suivi Ecologique BP 15.532—Dakar - Fann Sénégal Tél. :33.825.80.66/67 -  
Fax : 33.825.81.68

---

### RESUME

Le bilan de fin de saison fait le point sur le comportement de la végétation au niveau des différentes zones éco-géographiques du Sénégal au cours de la période allant de mai à octobre 2020. Sur la base de l'analyse de l'indice de végétation par la différence normalisée (*NDVI*, en anglais) de la première décade du mois de juillet à la troisième décade du mois d'octobre 2020 et les valeurs du *NDVI* de la série historique 1999-2019 (Minimum, Maximum, Moyenne) de la même période ainsi que les données collectées sur le terrain, le modèle de production végétale testé et éprouvé a permis d'élaborer de deux produits majeurs que sont : la carte de la production végétale (Figure 12) et le bilan fourrager en zones pastorales.

L'hivernage de l'année 2020 a été marqué par un démarrage précoce de la croissance de la végétation d'une à deux décades par rapport à la moyenne de la série 1999-2019 sur la majeure partie du territoire national (Figure 13). Cette avance est plus marquée dans les régions ouest (Dakar, Thiès et Fatick), centre (Kaffrine, Kaolack et Diourbel) et nord (Louga et Saint Louis) (cf : Bilan à mi-parcours : CSE, 2020).

Le démarrage précoce de l'hivernage, la régularité des pluies et leurs niveaux excédentaires dans la majeure partie du pays font qu'il y a une bonne croissance de la végétation en atteste l'analyse des profils de l'indice de végétation. En effet, pour la majorité des départements (zone de pâturage et zone agricole), les profils *NDVI* sont largement au-dessus des moyennes de la série historique 1999-2019 voire dépassent le maximum.

Ce bon développement végétatif sur l'étendue du territoire national a permis une nette amélioration du bilan fourrager en fin de campagne 2020. En effet, sur les 42 départements, 16 sont déficitaires en 2020 contre 21 en 2019.

L'analyse du bilan fourrager départemental suivant les zones éco géographiques montre que le bassin arachidier enregistre le plus de départements déficitaires avec 14 sur les 16.

La forte production de fourrage amplifie les risques et la virulence des feux de brousse. Ainsi à la date du 22 novembre, 1045 cas de feux ont été enregistrés d'où la nécessité de renforcer le dispositif de prévention et de lutte déjà mis en place par les acteurs, notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

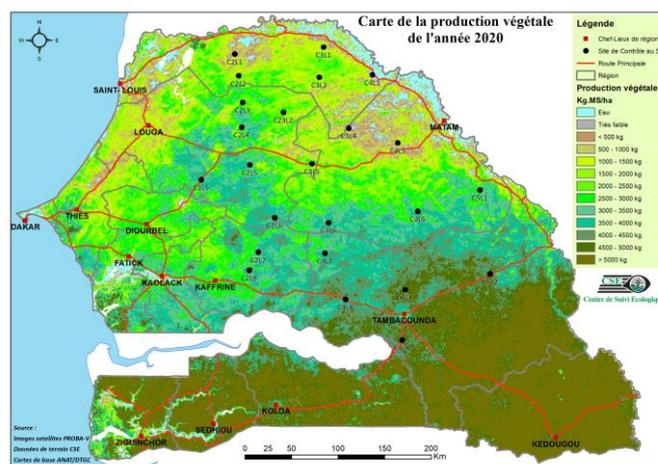


Figure 12 : Carte de la production végétale de l'année 2020

## I. ANALYSE DE LA CROISSANCE DE LA VEGETATION PAR SIMILARITE

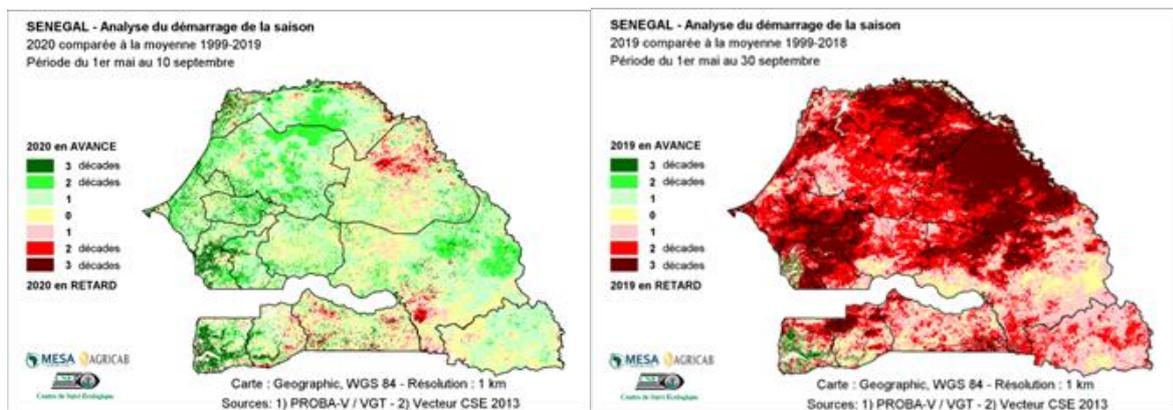
Le NDVI (*Normalized Difference Vegetation Index* ou Indice de Végétation par Différence Normalisée), calculé à partir des images satellites SPOT-VEGETATION et PROBA-V, est utilisé dans les analyses relatives à la croissance de la végétation. Pour faire une comparaison du niveau de croissance de la végétation par rapport aux années précédentes, la méthode par similarité a été utilisée. Le démarrage de la croissance de la végétation ou *Start of Season (SoS)* est évalué par la détermination du nombre de décades (en retard ou en avance) de l'année en cours par rapport à :

- la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2019 pour l'année 2020 ;
- la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2018 pour l'année 2019.

Déjà à la première décade du mois de septembre 2020, l'analyse de similarité avait permis de voir que le démarrage de la croissance de la végétation a été globalement en avance d'une à deux décades par rapport à la moyenne de la série 1999-2019 sur la majeure partie du territoire national. Cette avance est plus marquée dans les régions ouest (Dakar, Thiès et Fatick), centre (Kaffrine, Kaolack et Diourbel) et Nord (Louga et Saint Louis). Cependant, des retards d'installation de la végétation ont été observés dans certaines zones des départements de Matam, de Tambacounda, et Kolda.

Le démarrage précoce de l'hivernage, la régularité des pluies et leurs niveaux excédentaires dans la majeure partie du pays font qu'il y a une bonne croissance de la végétation.

A la première décade du mois de septembre, les analyses faisaient ressortir un meilleur niveau de croissance de la végétation en 2020 qu'en 2019 et respectivement par rapport à la moyenne de la série 1999-2019 et la série 1999-2018 (Figure 2-a, 2-b).



**Figure 13:** Carte d'analyse de démarrage de la saison du 10 septembre 2020 (a) et 30 septembre 2019 (b) par rapport à la moyenne historique

### 1. Normalized Difference Vegetation Index (NDVI)

Cet indice de végétation exprime l'activité chlorophyllienne des végétaux et constitue ainsi une mesure de la quantité et de la vitalité de la végétation présente sur le sol dans une zone donnée.

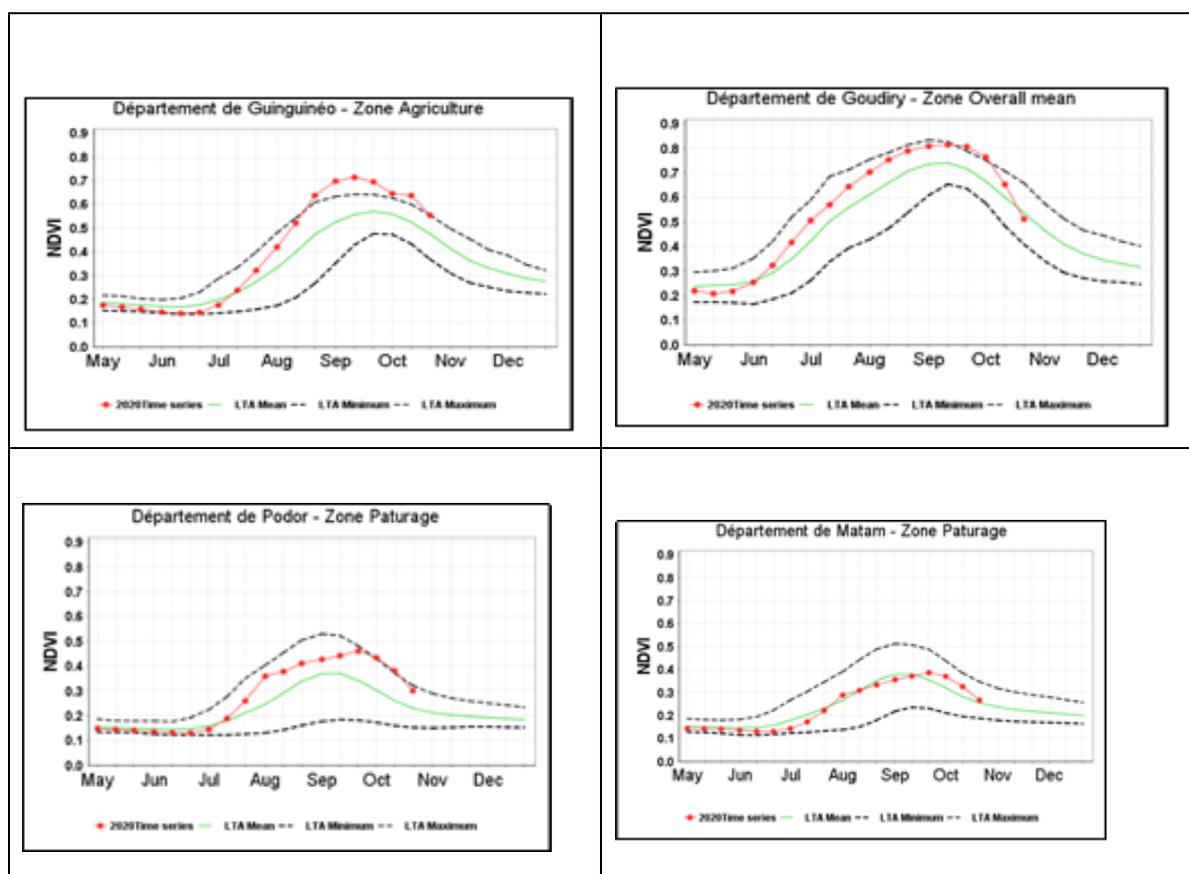
$$\text{NDVI} = (\text{PIR} - \text{Rouge}) / (\text{PIR} + \text{Rouge}), \text{ où PIR} = \text{Proche Infra Rouge}$$

## II. ANALYSE DES PROFILS DE L'INDICE DE VEGETATION (NDVI)

Les profils de NDVI représentent l'évolution des valeurs de l'indice de végétation de l'année en cours, du maximum, du minimum et de la moyenne de la série historique 1999-2019.

Le démarrage précoce de la saison et la régularité des pluies qui sont globalement normales voire excédentaires dans les zones nord, ouest et sud par rapport à la normale 1981 -2010 (Bilan mi-parcours, CSE, 2020), font qu'il y a une bonne croissance de la végétation. En effet, les profils NDVI montrent que la majorité des départements (zone de pâturage et zone agricole) sont largement au-dessus des moyennes de la série historique 1999-2019 voire dépassent le maximum sur l'étendue du territoire notamment dans les zones ouest, centre et sud (Fatick, Guinguinéo, Kébémér, Linguère, Koungueul, Goudiry, ...). En revanche, le département de Matam fait exception avec un profil NDVI qui suit la moyenne de la série 1999-2019 (Figure 14).

Cette situation exceptionnelle a contribué aux bonnes productions notées tant au niveau des spéculations agricoles que des pâturages naturels.



**Figure 14 :** Profil d'indice de végétation (NDVI) au 31 octobre 2020 dans les départements de Guinguinéo (agricole), Goudiry (moyenne agricole et pastorale), Podor et Matam (pastorale)

**NB :**

- LTA = Long Term Average = paramètre de la série d'images NDVI (maximum, minimum, et moyenne) de la moyenne de la série historique 1999-2019

- Time series = Année en cours (2020)

### III. EVALUATION DE LA BIOMASSE 2020

Basée sur la combinaison de la télédétection et des mesures sur le terrain, la méthode utilisée ici aboutit à une cartographie permettant de connaître la quantité de biomasse végétale disponible à l'échelle nationale. L'ajustement de la droite de régression entre les valeurs de l'indice de végétation intégré et la production végétale mesurée sur le terrain a donné en 2020 un coefficient de détermination  $R^2$  de 0,64 qui équivaut à un coefficient de corrélation  $R$  de 0,80 comme indiqué dans la figure 15.

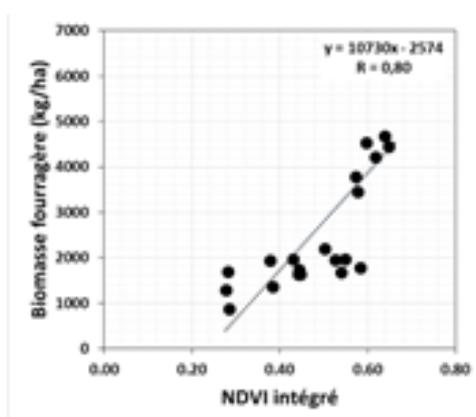


Figure 15 : Droite de régression NDVI intégré vs production totale en 2020

Cette année 2020 est marquée par une production exceptionnelle sur l'étendue du territoire national. De manière synthétique, un zonage de la production de biomasse peut être établi comme suit :

**1. Une zone à production faible :** allant de 500 à 2000 kg de MS/ha dans l'espace formé par la Vallée du Fleuve Sénégal et le Ferlo. Cette zone concerne les sites de contrôle au sol de Tatki (C2L1), Yaré Lao (C3L2), Dolly (C2L6) et Gadiobé (C4L1), Déali (C1L5) et Révane (C3L4). Les données collectées confirment que l'année 2020 est exceptionnelle. Des sites comme Dodel (C3L1) et Patouki (C4L3), dont le tapis herbacé était presque inexistant les années précédentes, enregistrent respectivement une production 1368,65 kg de Ms/ha et 1695,91 kg de Ms/ha en 2020.



*Figure 16 : Vue du tapis herbacé sur le site Dolly, Widou Tiengoly, Gouloumbou et Malem Niani (CSE, octobre 2020)*

**2. Une zone à production moyenne :** entre 2000 et un peu plus de 4 000 kg de MS/ha, qui concerne surtout les sites situés dans la partie sud de la Zone Sylvopastorale et le Bassin arachidier avec des productions exceptionnelles notamment à Delbi (C2L8) dans le département de Malem Hodar où 4 211,38 Kg de Ms/ha sont enregistrés en 2020 contre 2 285,69 Kg de Ms/ha en 2019. Les mêmes tendances sont notées au niveau des autres sites que sont Ngonor (C3L6), Panal (C3L7), Malem Niani (C3L8), Mboune (C4L5) et Semmé (C5L1).

**3. Une zone à production élevée :** qui couvre le Sénégal Oriental et la Casamance, c'est-à-dire les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et une grande partie de la région de Tambacounda. Avec une production qui dépasse les 4 000 kg de MS/ha voire les 6500 Kg de Ms/ha notamment à Gouloumbou (C4L8) avec 6593,75 kg Ms/ha en 2020 contre 4707,65 kg Ms/ha 2019.

### **3.1. Analyse qualitative des parcours naturels**

Les pâturages situés en zone sahélienne sont dominés par des graminées telles que *Aristida mutabilis*, *Chloris prierii*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Eragrostis tremula* et *Schoenefeldia gracilis*, mais aussi par des légumineuses comme *Zornia glochidiata*, *Tephrosia purpurea* et *Alysicarpus ovalifolius*. On note également la forte présence par endroits de *Cassia obtusifolia*, *Spermacoce stachydea* et *Diodia scadens*. Cette dernière a tendance à être envahissante dans certains sites comme Déali, Thiargny et Dolly.

Les pâturages de la zone soudanienne restent dominés par les Andropogoneae comme *Andropogon pseudapricus*, *Andropogon amplexans* et les genres *Pennisetum* et *Spermacoce*, sont très souvent recensées parmi les cinq premières espèces.

Le tableau 1 donne un aperçu de la composition floristique herbacée de quelques sites. Les pâturages des sites septentrionaux, particulièrement au Ferlo semblent de meilleure qualité avec plus d'espèces appréciées et une diversité floristique notamment des légumineuses comme *Zornia glochidiata* et *Alysicarpus ovalifolius* et des graminées fines comme *Aristida mutabilis*, *Schoenefeldia gracilis* et *Eragrostis tremula*.

Naturellement la zone soudanienne reste dominée par les Andropogoneae qui sont moins appréciées par le bétail à cause de leur taux élevé en lignine et en silice. Ces espèces ont aussi des potentiels combustibles propices à la propagation des feux de brousse.

**Tableau 12 : Composition de la flore herbacée de quelques sites visités**

Sites	Composition floristique (principales espèces classées par ordre de dominance décroissant)
C2L1 (Tatki)	<i>Chloris prieurii</i> , <i>Indigofera aspera</i> , <i>Aristida mutabilis</i> , <i>Dactyloctenium aegyptium</i> , <i>Eragrostis tremula</i> , <i>Schoenefeldia gracilis</i> , <i>Zornia glochidiata</i> , <i>Cassia obtusifolia</i> , <i>Eragrostis ciliaris</i> , <i>Tribulus terrestris</i> , <i>Alysicarpus ovalifolius</i> , <i>Kyllinga squamulata</i> , <i>Oldenlandia corymbosa</i> , <i>Cenchrus biflorus</i>
C2L5 (Tiargny)	<i>Diodia scandens</i> , <i>Zornia glochidiata</i> , <i>Digitaria horizontalis</i> , <i>Eragrostis tremula</i> , <i>Eragrostis tenella</i> , <i>Cassia obtusifolia</i> , <i>Aristida mutabilis</i> , <i>Dactyloctenium aegyptium</i> , <i>Eragrostis ciliaris</i> , <i>Eleusine indica</i> , <i>Chloris pilosa</i> , <i>Abutilon</i> sp., <i>Schoenefeldia gracilis</i> , <i>Achyranthes aspera</i> , <i>Mitracarpus villosus</i> , <i>Walteria indica</i> , <i>Brachiaria ramosa</i>
C3L8 (Malem Niani)	<i>Andropogon amplexans</i> , <i>Cassia obtusifolia</i> , <i>Andropogon pseudapricus</i> , <i>Spermacoce stachydea</i> , <i>Dactyloctenium aegyptium</i> , <i>Tephrosia linearis</i> , <i>Pennisetum pedicellatum</i> , <i>Zornia glochidiata</i> , <i>Eragrostis ciliaris</i> , <i>Pennisetum violaceum</i> , <i>Pennisetum</i> sp., <i>Triumfetta pentandra</i> , <i>Indigofera</i> sp., <i>Schoenefeldia gracilis</i> , <i>Striga hermontheca</i> , <i>Asparagulus</i> sp., <i>Eragrostis tremula</i> , <i>Pennisetum violaceum</i> , <i>Corchorus tridens</i> , <i>Achyranthes</i> sp., <i>Aristida mutabilis</i> , <i>Brachiaria</i> sp., <i>Digitaria longiflora</i> , <i>Ipomea</i> sp., <i>Chloris pilosa</i> , <i>Chloris prieurii</i> , <i>Walteria indica</i>
C5L1 (Doundé)	<i>Zornia glochidiata</i> , <i>Andropogon gayanus</i> , <i>Pennisetum pedicellatum</i> , <i>Eragrostis tremula</i> , <i>Schoenefeldia gracilis</i> , <i>Spermacoce ruellia</i> , <i>Eragrostis</i> sp., <i>Cassia mimosoides</i> , <i>Cassia obtusifolia</i> , <i>Merremia pinnata</i> , <i>Merremia pinnata</i> , <i>Dactyloctenium aegyptium</i> , <i>Chloris prieurii</i> , <i>Ipomea eriocarpa</i> , <i>Tribulus terrestris</i> , <i>Diodia scandens</i> , <i>Indigofera nigritana</i> , <i>Merremia tridetata</i>

## 4. Bilan fourrager à la date du 31 octobre 2020

### 4.1. Méthode de calcul

La méthode de calcul du bilan fourrager est basée sur la combinaison des données de télédétection et les données de terrain (sites de biomasse du CSE, enquêtes ou projections du cheptel du Ministère de l'Elevage et des productions Animales-MEPA).

Les paramètres suivants sont ainsi calculés pour obtenir le bilan fourrager : la biomasse disponible, la biomasse accessible, la capacité d'accueil (ou capacité de charge potentielle) et la capacité de charge animale réelle.

Les données de biomasse disponible sont extraites par département à partir de la carte de la production végétale produite par le CSE en novembre 2020. Les données sont exprimées en kg de ms. ha-1. L'utilisation de la carte d'occupation du sol permet de restreindre l'extraction de la biomasse aux terres pastorales pour plus de précision (Figure 5).



Figure 17 : Carte d'occupation du sol (Global Land Cover Network, 2000)

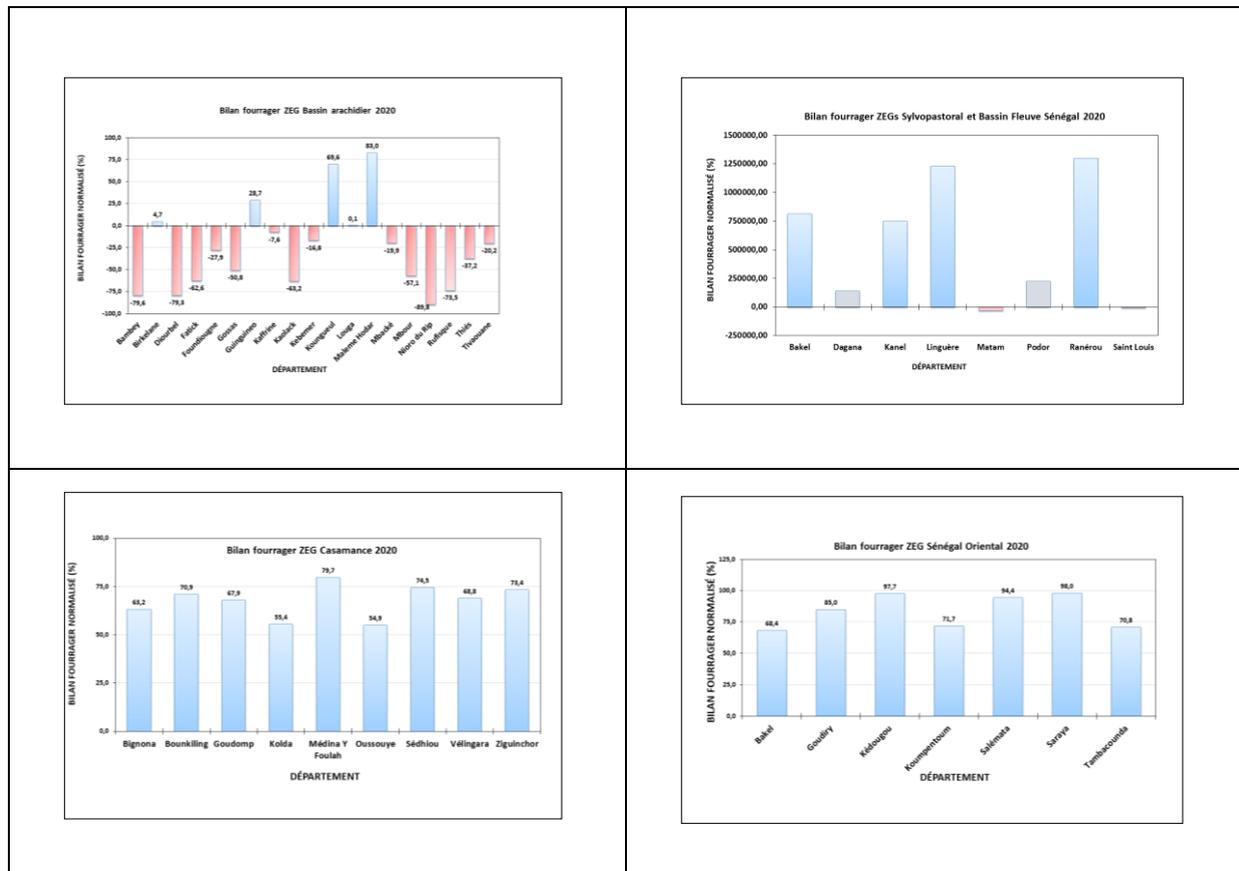
### 4.2. Résultats

Le bilan fourrager résulte de la différence entre la capacité d'accueil et la charge animale réelle. Il est positif quand l'unité d'étude considérée (le département dans notre cas) recèle suffisamment de ressources fourragères pour l'entretien du cheptel durant la saison sèche sans risque de déséquilibre du paysage. Quand il est négatif, les besoins d'entretien du cheptel du département ne seront pas satisfaits durant la saison sèche et les éleveurs doivent être orientés par des conseils d'experts (Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, etc.).

La figure 6 montre le bilan fourrager par zone éco géographique (ZEG).

A l'image des années précédentes, le Bassin arachidier enregistre un bilan quasiment déficitaire à l'exception des départements de Kounghoul, Malem Hoddar et Guinguinéo. En dehors de Matam et Saint-Louis, les principaux départements de la Zone sylvo-pastorale et de la Vallée du fleuve ont un bilan positif. Les départements du sud et sud-est du pays enregistrent des bilans positifs.

Cependant, il faut signaler que le calcul du bilan fourrager n'intègre pas les flux migratoires du bétail entre les départements du nord et du sud ni les sous-produits de récolte qui constituent une part très importante de l'alimentation animale.



**Figure 18 :** Représentation du bilan fourrager par département dans les zones éco-géographiques les plus concernées par le pastoralisme (a, b, c et d)

### Conclusion

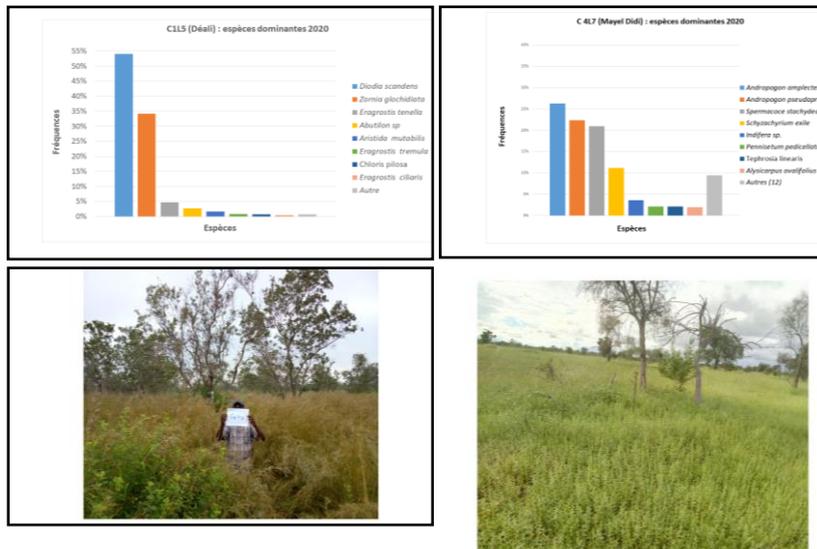
La campagne agropastorale 2020 a été particulièrement marquée par une pluviométrie normale à excédentaire et une bonne répartition spatiotemporelle. Le démarrage de la croissance de la végétation se caractérise par une avancée précoce d'environ d'un à deux décades dans la majeure partie du pays notamment dans la zone nord, ouest et Sud. Ce qui a permis un bon développement des cultures et des pâturages durant toute la saison comme l'ont montré les profils de l'indice de végétation et le bilan fourrager. Cette situation favorable permet d'entrevoir des rendements agricoles satisfaisants. L'examen du bilan fourrager à la fin de la campagne 2020 a montré que sur les quarante-deux (42) départements, seize (16) sont déficitaires contre vingt et un (21) en 2019. Cela fait ressortir une situation déficitaire dans le Bassin arachidier, déficitaire à normale dans en zone sylvopastorale et vallée du fleuve Sénégal et excédentaire dans le Sénégal Oriental et la Casamance qui constituent les zones d'accueil pour les transhumants.

Cette production exceptionnelle de matière végétale combustible, augmente les risques de feux de brousse et leurs impacts sur les ressources, les écosystèmes, les personnes et les biens d'où la nécessité de renforcer les moyens de prévention et de lutte.

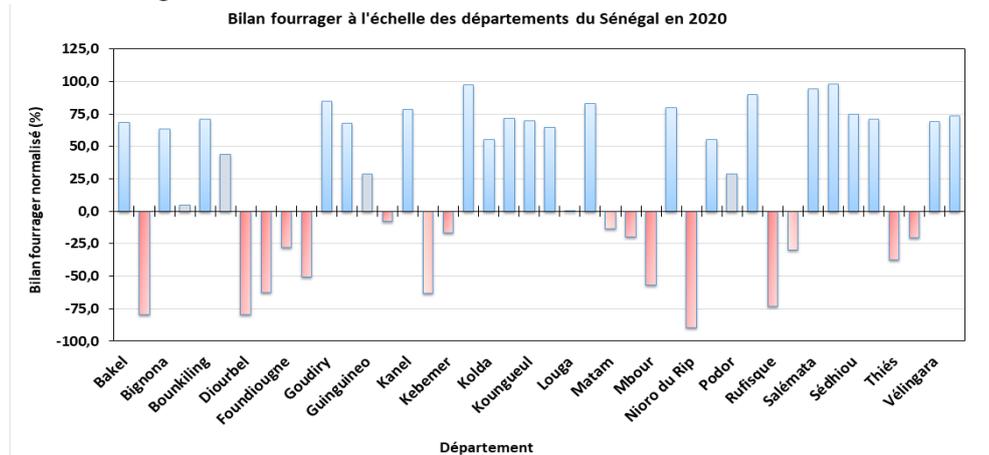
$$\text{Biomasse disponible } \left( \frac{\text{Kg MS}}{\text{Ha}} \right) = \text{Phytomasse herbacée } \left( \frac{\text{Kg MS}}{\text{Ha}} \right) + \text{Phytomasse Ligneuse } \left( \frac{\text{Kg MS}}{\text{Ha}} \right),$$

## Annexes :

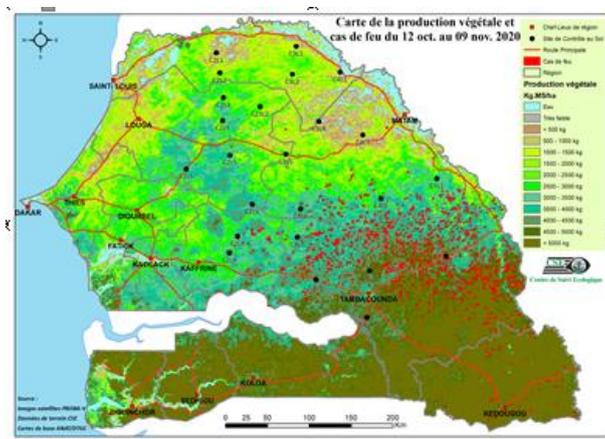
### ➤ Les espèces dominantes de quelques sites



### ➤ Bilan fourrager à la date du 31 octobre 2020



### ➤ Production de biomasse et cas de feux répertoriés à la date du 09 Novembre



## SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES AGRICOLES DE JUIN A OCTOBRE 2020



*Commissariat à la Sécurité Alimentaire*  
Rue Parchappe x Salva - BP 170 RP TEL. : 221 33 822 26 08 – FAX : 221 33 822 56 14 – site  
web : [www.csa.sn](http://www.csa.sn) – mail : [courrier@csa.sn](mailto:courrier@csa.sn) – DAKAR (Sénégal)

---

### I. SITUATION GLOBALE DES MARCHÉS

Le fonctionnement des marchés agropastoraux durant l'année 2020 a été exceptionnellement caractérisé par la pandémie de la COVID-19. Durant la période allant du mois de mars au mois d'octobre 2020 les marchés agropastoraux ont été tendus. Cette tension résulte des mesures issues de la proclamation de l'état d'urgence par décret N°2020-830 du 23 mars 2020 accompagné d'une série de mesures (fermeture des marchés hebdomadaires, couvre-feu, restriction et/ou interdiction des transports interurbains des personnes).

Cette situation s'est soldée par :

- le dysfonctionnement des marchés du fait de l'absence ou du ralentissement des transferts des produits entraînant le niveau faible à nul des stocks des produits locaux (céréales, légumineuses, légumes) et du bétail (bovins, ovins, caprins) ;
- la baisse de la demande en raison de l'absence de célébrations des événements religieux, des cérémonies sociales qui ont été des opportunités de commercialisation des produits agricoles et du bétail ;
- des pertes importantes des produits locaux périssables, notamment des légumes de grande consommation (oignon, pomme de terre) ;
- une instabilité des prix des produits entraînant des variations de hausse.

Toutefois, les déficits des produits locaux ont été compensés par des importations céréalières composées de riz et de maïs. De janvier à octobre 2020, les volumes importés se situent à : **906 743** tonnes (riz), **304 783** tonnes (maïs), **9 338** tonnes (mil/sorgho), **560 053** tonnes (blé). Les valeurs financières de ces importations s'élèvent à **201,939** milliards F CFA (riz), **38,486** milliards F CFA (maïs), **2,758** milliards F CFA (mil/sorgho), **88,486** milliards F CFA (blé).

## II. MARCHÉS RURAUX DE COLLECTE

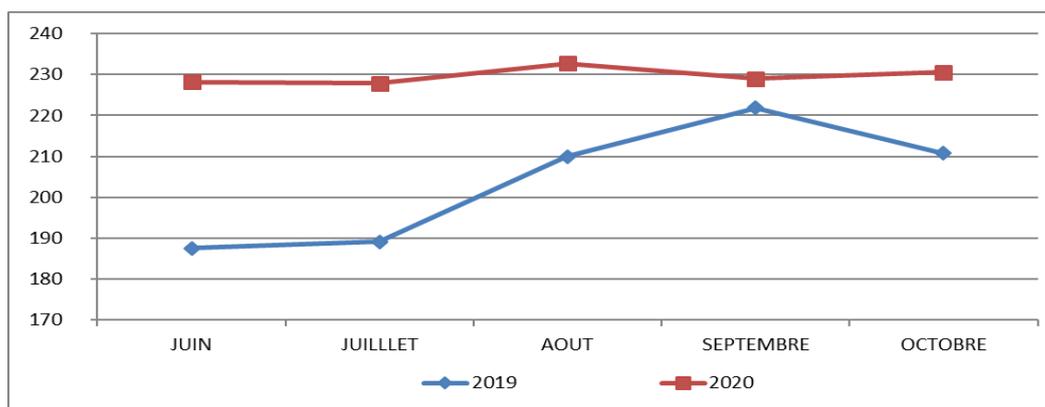
### 2.1 Niveau d'approvisionnement

Ces marchés sont les principales sources d'approvisionnement des autres types de marchés (consommation, regroupement) en produits locaux (céréales sèches, légumineuses). Mais, compte tenu de la pandémie, les offres paysannes ont été faibles à nulles. Ainsi, ces marchés ont été faiblement animés durant la période de soudure du fait de l'épuisement des réserves paysannes, des craintes liées à la peur de la COVID-19 et des fortes pluies enregistrées qui ont occupé les paysans dans les travaux champêtres.

### 2.2 Niveau des prix au producteur

- **Céréales** : les prix moyens mensuels des céréales sèches ont oscillé, entre juin et octobre 2020, dans les fourchettes suivantes : « **230 – 235** » F CFA/kg pour le mil, « **205 – 245** » F CFA/kg pour le sorgho, « **175 – 190** » pour le maïs, soient des prix moyens semestriels de **230 F/kg** (mil), **220 F CFA/kg** (sorgho), **185 F CFA** (maïs).
- **Légumineuses** : les prix des cultures ont oscillé dans les fourchettes ci-après : « **405 – 580** » F CFA/kg pour le niébé, « **260 – 455** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **600 – 760** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens semestriels de **470 F/kg** (niébé), **370 F CFA/kg** (arachide coque), **600 F CFA/kg** (arachide décortiquée).

Contrairement à la période juin-octobre 2019, les prix pratiqués durant la même période 2020, pour le mil (première céréale locale sèche la plus consommée) sont plus élevés et ont été caractérisés par une relative stabilité dans leur évolution mensuelle. Ce profil s'explique par la constance de la demande et des prix.



**Figure 19** : Evolution du prix au producteur du mil (Source : CSA/CEI/SIM)

### III. Marchés ruraux ou urbains de consommation et de regroupement

#### 3.1 Niveau d’approvisionnement des marchés de consommation :

Ces marchés sont situés dans les zones où les productions agricoles sont faibles, voire nulles. Leur approvisionnement, en produits locaux, provient exclusivement, des transferts opérés à partir des marchés de groupement. En raison de l’absence des infrastructures de stockage, les produits commercialisés dans ces types de marché, sont offerts à bord de véhicules itinérants. Par conséquent les quantités disponibles, dans ces marchés, sont faibles à moyennes.

#### 3.2 Niveau d’approvisionnement des marchés de regroupement

Ces marchés abritent des infrastructures de stockage de grandes capacités. La majorité des stocks des produits locaux (céréales sèches, légumineuses) disponibles dans ces marchés proviennent des marchés ruraux de collecte. Mais, compte tenu de la faiblesse ou de l’absence des offres paysannes, il en a résulté un ralentissement progressif des transferts. Du coup, les déstockages opérés à partir de ces marchés, ont vu leurs niveaux de stocks s’épuiser progressivement du fait du non renouvellement.

#### 3.3 Niveau des prix de détail/consommateur

- Les prix moyens mensuels des céréales locales ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **270 – 290** » F CFA/kg pour le mil, « **275 – 305** » F CFA/kg pour le sorgho, « **220 – 235** » F CFA/kg pour le maïs, « **290 – 315** » F CFA/kg pour le riz local décortiqué, soient des prix moyens par kilogramme de **280 F CFA**, **290 F CFA**, **230 F CFA**, **300 F CFA**, respectivement. A l’instar des prix au producteur, ceux de détail/consommateur ont épousé le même profil. Ils sont restés supérieurs à leurs niveaux de l’année 2019 pour la même période.

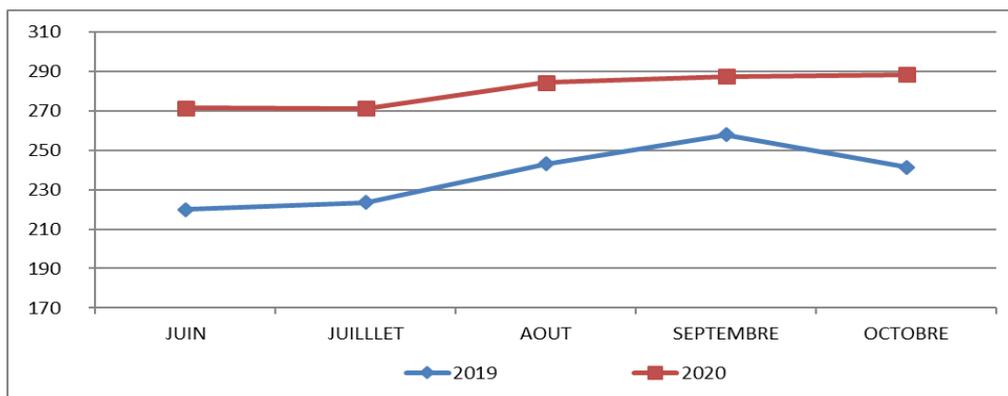
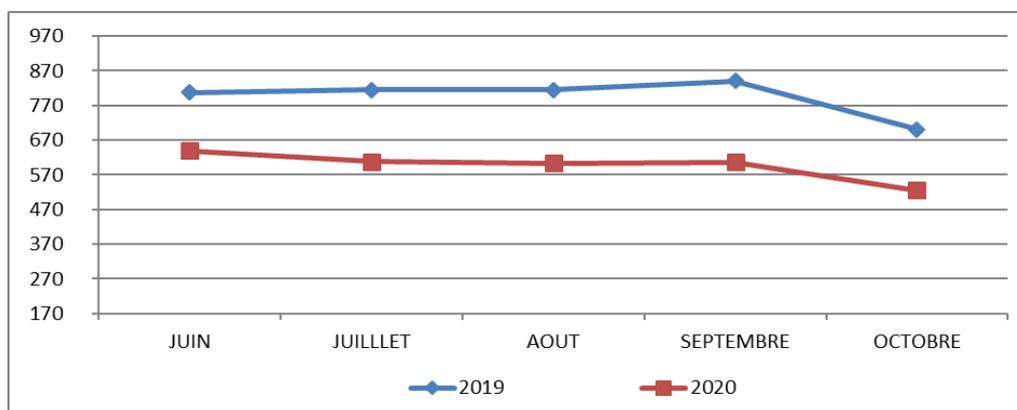


Figure 20 : Evolution du prix de détail du mil (Source : CSA/CEI/SIM)

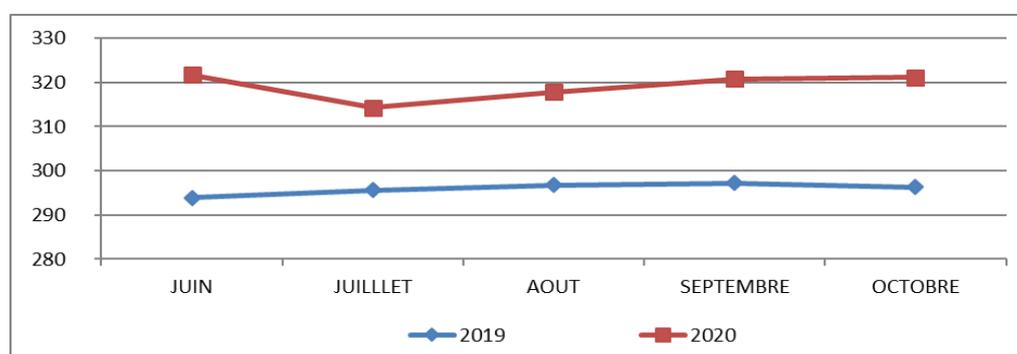
- Ceux des légumineuses ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **525 - 640** » F CFA/kg pour le niébé, « **360 - 515** » F CFA/kg pour l’arachide coque, « **710 - 815** » F CFA/kg pour l’arachide décortiquée, soient des prix moyens par kilogramme de **590 F CFA**, **450 F CFA**, **770 F CFA**, respectivement.

- Contrairement aux prix des céréales, ceux des légumineuses, notamment du niébé ont coûté moins chers. Cette situation s'explique par la faible demande exprimée pour ces produits et surtout par l'absence des importations du niébé qui ont notablement marqué le marché en 2019.



*Figure 21 : Evolution du prix du niébé*

- Les prix moyens mensuels des céréales importées, ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **215 – 220** » F CFA/kg pour le maïs, « **315 – 320** » F CFA/kg pour le riz brisé non parfumé, « **455 – 470** » F CFA/kg pour le riz parfumé, soient des prix moyens respectifs de : **215 F CFA/kg**, **320 F CFA**, **465 F CFA**. Il est à souligner que le maïs importé provient des pays de l'Amérique du nord (Canada, USA, Argentine) et des pays limitrophes (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire).



*Figure 22 : Evolution du prix du riz importé non parfumé*

#### IV. LES FLUX

Les principaux flux sont constitués des produits entrants (maïs, arachide, niébé), des animaux et d'autres produits (fruits, légumes, huile de palme) provenant ou via des pays limitrophes (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau) et des produits sortants vers les mêmes pays (sel, produits halieutiques) et la Gambie (céréales, légumineuses, bétail).

Mais, cette année, compte tenu des mesures prises par les différents Etats pour lutter contre la pandémie COVID-19, les flux ont été faibles à nuls pour plusieurs produits.

## SECTION 8 : SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



*Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire, Point E Rue de Fatick- Dakar (Sénégal) – Tél. Standard : (+221) 33 865 30 35. Email : [secnsa@secnsa.sn](mailto:secnsa@secnsa.sn). Site web : <http://www.secnsa.sn>*

---

Avec la survenue de la pandémie, le Plan National de Riposte (PNR) qui se proposait d'apporter une prise en charge urgente des seules personnes (766 725), projetées en phase crise, selon les résultats du Cadre Harmonisé de mars 2020, c'est plutôt un **Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire (PUSA 2020)** qui cette fois, intègre les effets prévisibles ou non de la pandémie sur la dégradation de la situation alimentaire du pays. C'est pourquoi, au PNR initial succède un Plan d'urgence qui étend le champ d'action à toutes les cibles susceptibles d'être affectées par les effets de la pandémie.

Le PUSA 2020 prend, de ce fait, en compte, non pas seulement les personnes projetées en crise alimentaire, mais également toutes celles qui, en période projetée, sont répertoriées « *sous pression* » ; soit **4 237 013 personnes** (766 725 + 3 470 287) réparties dans **529 627 ménages** auxquels il convient de porter vite assistance afin de leur éviter le basculement en phase crise.

❖ ***Le Plan d'urgence vise les objectifs ci-après :***

- fournir une assistance alimentaire appropriée à 529 627 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national ;
- fournir une assistance nutritionnelle aux enfants de 0 à 5 ans et aux femmes allaitantes et enceintes ;
- renforcer la prévention et la surveillance épidémiologique à travers des activités de WASH ;
- conduire une opération sauvegarde du bétail;
- suivre et évaluer les effets de l'intervention.

❖ ***La stratégie d'intervention se décline en trois volets :***

- distribution de bons alimentaires et/ou d'espèces (cash transfert)

- prise en charge de la malnutrition à travers les traitements, la prévention et la mise en œuvre d'activités sensibles à la nutrition;
- distribution d'aliments au bétail et de volailles.

Le budget nécessaire au financement de la mise en œuvre du PUSA 2020 a été estimé à **123 643 145 420 FCFA** dont **80 500 000 000 FCFA** acquis au mois de mars 2020.

Le montant acquis est réparti comme suit :

- **69 000 000 000 FCFA** destinés à l'opération « aide alimentaire d'urgence », une des composantes du Fonds de Résilience Sociale et Economique (FORSE) COVID-19 ;
- **11 500 000 000 FCFA** de l'indemnité de la mutuelle panafricaine ARC disponibles depuis décembre 2019.

Le solde du budget à rechercher au titre de complément de financement du Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire 2020 est estimé à **46 025 750 420 FCFA**, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 13 : Récapitulatif des financements*

RUBRIQUES	ACTEURS	FINANCEMENT (fcfa)		
		Total	Acquis	Gap
Aide alimentaire d'urgence(COVID19)	ETAT/MDCETS	69 000 000 000	69 000 000 000	0
FONDS ARC	ETAT/PARTENAIRES	11 500 000 000	11 500 000 000	0
SOUDURE 2020	ETAT/PARTENAIRES	46 025 750 420	0	46 025 750 420
<b>TOTAL</b>		<b>123 643 145 420</b>	<b>80 500 000 000</b>	<b>46 025 750 420</b>

❖ **Situation mise en œuvre du PUSA 2020**

- **Assistance alimentaire : cash transfert, bons alimentaires et vivres**

*Tableau 14 : Aide alimentaire d'urgence (première phase du PUSA 2020 dès le mois d'avril)*

Parties prenantes	Zones d'intervention	nombre de ménage	de Modalités	Niveau de réalisation	Commentaires
MDCEST	45 départements	1 100 000	distribution de kits alimentaires	achevé	1 <sup>ère</sup> phase : 1 000 000 ménages 2 <sup>e</sup> phase : 100 000 ménages

**Source : MDCEST**

***L'opération d'aide d'urgence a été exécutée à 98%.***

❖ **Contributions des partenaires dans le PUSA pour la période de soudure (juin- juillet-août 2020)**

- PAM
- FAO (actions de mitigation)
- ARC Replica (6 ONG: ACF, WVI, Plan Int., Save The children, CRS, OXFAM)
- Croix Rouge Internationale
- CARITAS
- ONG PINKK
- Consortium de 5 ONG (ACF, Plan International, Save The Children, OXFAM et WVI)

*Tableau 15 : Niveau d'Aide alimentaire d'urgence (première phase du PUSA 2020 dès le mois d'avril)*

PLANIFICATION			REALISATIONS			NIVEAU REALISATION(%)	
NBRE BENEFICIAIRES	NBRE MENAGES	Montant à transférer (CFA)	NBRE BENEFICIAIRES	NBRE MENAGES	Montant transféré (CFA)	bénéficiaires	MON TANT
4 237 018	529 625	43 143 145 420	452 229	56 530	5 717 971 081	10,62	13,25

❖ **Volet renforcement de la résilience des ménages**

- *PAM* : Assistance alimentaire pour la création d'actifs (FFA), avec les transferts monétaires conditionnels, en compensation à la participation à la mise en place des actifs communautaires réalisés par les participants : 59 400 bénéficiaires pour un montant de **191 400 000 FCFA** ;
- *Croix Rouge Sénégalaise* : Phase de relèvement précoce pour 250 ménages très pauvres afin de renforcer et de protéger leurs moyens d'existence ; 50000 par ménage en une seule fois **7 500 000 FCFA** ;
- *ONG PINKK* : Appui à 100 AVEC (2 500 femmes) avec 100 kits de semences maraichères (le kit correspond à 3 pots de semences pour un montant de **4 500 000 FCFA** ; ceci pour améliorer la consommation alimentaire.

❖ **Réalisation volet Assistance Nutritionnel (données non encore disponibles).**

❖ **Réalisation volet Assistance au Bétail**

- **Fonds Force COVID-19 : 1 800 000 000 FCFA**

- Acquisition et distribution de 8 471 tonnes d'aliment de bétail sur toute l'étendue du territoire
- 666 tonnes d'aliments poulets de chair ont été acquis pour assister les aviculteurs et distribuées gratuitement aux aviculteurs recensés dans toutes les régions du pays.

- **Indemnité versée par la Mutuelle d'assurance panafricaine de gestion des risques (ARC) : 1 000 000 000 FCFA**

- Acquisition et mise à disposition de 4 706 tonnes d'aliment de bétail au niveau de 19 départements les plus touchés par la sécheresse et ceux jouant le rôle de zones d'accueil de transhumants

- **Fonds BCI 2019 : 1 200 000 000 FCFA**

- Acquisition et mise en place de 4 430 tonnes d'aliment de bétail au niveau de 30 départements, qui sont des lieux d'accueil de transhumants et qui ont été fortement impactés.
- **NB** : *Avec la venue de la COVID 19 et l'hivernage, OSB du BCI a été reporté. Par contre la mise en œuvre des autres OSB est terminée*

## CONCLUSION GENERALE

A la fin du suivi de l'hivernage 2020, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

Sur le plan pluviométrique, le démarrage de la saison culturale a été normal à précoce sur tout le pays. Des pluies extrêmes entre 100 et 200 mm ont été notées durant la saison des pluies occasionnant des inondations, des pertes en vies humaines et beaucoup de dégâts matériels. Néanmoins, les pluies se sont poursuivies jusqu'en mi-octobre sur la quasi-totalité du pays.

Pendant l'hivernage 2020, la situation hydrologique a été marquée par des niveaux assez relevés du fait des fortes précipitations survenues dans le pays à l'exception du bassin de la Gambie où la cote d'alerte n'a pas été atteinte.

Par contre dans le bassin du fleuve Sénégal, la cote d'alerte a été atteinte et dépassée au niveau de certaines stations comme Matam et Podor.

Sur la Casamance cependant le niveau atteint a été supérieur à celui atteint ces dernières années.

Sur le plan agricole, les effets conjugués d'une bonne pluviométrie et des efforts consentis par l'Etat en matière d'intrants ont permis d'obtenir de bons rendements.

La campagne phytosanitaire a été dominée par une recrudescence des manifestations localisées de chenilles (Chenille Légionnaire d'Automne, chenille poilue du niébé...), d'oiseaux granivores, d'iules, de coléoptères (Cantharides, Lema planifrons, Schyzonicha africana, ...), de sauteriaux, de mouches des fruits ... Ces ravageurs ont constitué des menaces ponctuelles sur les cultures. La Direction de la Protection des Végétaux a été appuyée, durant cette campagne, par les services tels que les DRDR, les SDDR et d'autres structures d'encadrement dans l'exécution de ses activités de surveillance, de lutte et de sensibilisation des producteurs et sans oublier le travail acharné des UPV et des CLV dans la lutte contre les ravageurs des cultures.

Il a été noté une bonne situation pastorale avec la disponibilité de l'herbe et de l'eau. La situation zoo sanitaire était sous contrôle malgré les nombreux foyers enregistrés.

Sur le plan suivi de la végétation, on a noté un bon développement des cultures et des pâturages durant tout la saison comme l'ont montré les profils de l'indice de végétation et le bilan fourrager. Cette situation favorable permet d'entrevoir des rendements agricoles satisfaisants.

L'analyse des marchés entre juin et octobre 2020, révèle un fonctionnement exceptionnel et non reluisant des marchés pour tous les acteurs (producteurs, commerçants, consommateurs). En effet, les différentes mesures contraignantes ont conduit à la fermeture des marchés, à leurs fonctionnements partiels et à la flambée des prix.